UAC

REPUBLIQUE DU BENIN
****
MINISTERE DE L'ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE
****

FASEG

UNIVERSITE D'ABOMEY-CALAVI

****

FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG)

****

MEMOIRE DE FIN DE FORMATION DU PREMIER CYCLE POUR L'OBTENTION DU DIPLOME DE LICENCE

OPTION **: ECONOMIE**

FILIERE **: ECONOMIE APPLIQUEE**

THEME : ACCES AUX CREDITS AGRICOLES ET PRODUCTION DU COTON DANS LES ZONES COTONNIERES AU BENIN

Réalisé et présenté par :

Éric Kotchami AWOKOU et Hubert Koba DOSSA

Supervisé par :

Tuteur de stage

Mr Jean ATTOKO

Chef Service Domiciliation des Salaires à FECECAM-Bénin

Directeur de mémoire

Dr Yves Yao SOGLO

Enseignant à la FASEG/UAC

Année académique : 2015- 2016

AVERTISSEMENT

LA FACULTE DES SCIENCES ECONOMIQUES ET DE GESTION (FASEG) N'ENTEND DONNER AUCUNE APPROBATION NI IMPROBATION AUX OPINIONS EMISES DANS CE MEMOIRE. CES OPINIONS DOIVENT ETRE CONSIDEREES COMME PROPRES A LEURS AUTEURS.

Dédicace1

A

Ma Mère Justine KPADONOU ;

Mon oncle Jean AKOWANOU et

Toute ma Famille

Éric Kotchami AWOKOU

Dédicace2

A

Ma Mère Victoire GBAGBO ;

Mon feu Père Antonin DOSSA et

Mes Frères et Sœurs

Hubert Koba DOSSA

Remerciement

Nos remerciements vont à l'endroit de tous ceux qui de loin ou de prêt ont contribué à la réussite de ce travail, en l'occurrence nous adressons nos remerciements à :

- Dr Yves Yao SOGLO, Enseignant Chercheur à la FASEG, le superviseur de notre travail, pour ses directives, ses conseils et sa disponibilité pour nous superviser ;
- Monsieur Emmanuel YAI, pour ses conseils, son soutien intellectuel et moral, sa disponibilité et son dévouement à nous encadrer ;
- Monsieur Kenneth KPONOU, pour sa disponibilité à nous aider et ses conseils ;
- Monsieur Jean ATTOKO**,** Chef du Service Domiciliation des salaires, notre tuteur de stage, pour son encadrement et sa disponibilité ;
- Monsieur Félix TCHANGO, Agent du CARDER Abomey-Calavi, pour sa contribution significative à ce travail ;
- Monsieur Moussa SALIFOU, Chef Service Inspection à la FECECAM, pour les multiples conseils au cours de notre stage;
- Monsieur Idrissou OROU-DAMA, Directeur des Crédits de la FECECAM, pour nous avoir permis d'effectuer notre stage dans son service;
- Pr Charlemagne IGUE, Doyen de la FASEG/UAC ;
- Tout le personnel enseignant et administratif de la FASEG/UAC ;
- Nos chers Parents pour leur soutien perpétuel et indéfectible ;
- Nos Frères et Sœurs, pour le soutien et l'amour fraternel ;
- Nos camarades de promotion pour les moments de joie et de peine passés en chœur ;

Résumé

Les ménages ont en général besoins d'être aidés dans leurs entreprises agricoles, aussi bien sur le plan matériel et surtout financier. C'est ainsi que la présente étude a pour objectif général d'analyser l'impact de la production du coton par les ménages sur leur probabilité d'accès au crédit. La méthodologie utilisée dans le cadre de ce travail est la spécification d'un modèle probit qui nous a permis de déterminer les facteurs qui affectent la probabilité des ménages d'accéder aux services des Structures Financières Décentralisées. Les données utilisées sont fournies dans le cadre du Projet d'Appui au Monde Rural de la zone Atacora-Donga, sur la période 2003 à 2008, et ce sur environ 800 ménages.

Les résultats issus donc de nos différentes analyses montrent que les ménages sont plus financés par les IMF, lorsqu'ils sont dans la production du coton et qu'ils utilisent aussi des intrants agricoles. Aussi, plus l'âge du chef ménage augmente, plus sa chance d'être financé diminue.

Mots clés : Ménage ; Crédit ; Production ; Modèle probit ; Institution de microfinance.

Sommaire

INTRODUCTION 1

Chapitre1 : Cadre théorique de l'étude 5

Section1 : Problématique, objectifs et hypothèses de recherche 5

Section2 : Revue de la littérature et démarche méthodologique de l'étude 7

Chapitre2 : Analyse de l'effet de la production du coton sur le crédit agricole 25

Section1 : Cadre institutionnel de l'étude 25

Section2 : Présentation des résultats et recommandations 35

CONCLUSION 47

Référence bibliographiques 48

Sigles et acronymes

AFD: Agence Française de Développement ;

ASF: Association des Services Financiers ;

BCEAO: Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest ;

BM: Banque Mondiale ;

CAR: Comité d'Animation et de Renaissance ;

CAVECA: Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées ;

CFDT: Compagnie Française pour le Développement des fibres Textiles ;

CIRAD: Centre de Coopération Internationale en Recherche Agronomique pour le Développement ;

CLCAM: Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuelles ;

CNCA: Caisses Nationales de Crédit Agricole ;

CNM: Comité National de la Microfinance ;

COOPEC: Coopératives d'Epargne et de Crédit ;

CRCAM: Caisses Régionales de Crédit Agricole Mutuelles ;

CSSFD: Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées ;

EAF: Exploitation Agricole Familiale ;

FAO: Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture ;

FCFA: Franc de la Communauté Financière Africaine ;

FECECAM: Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel ;

FENACREP: Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt ;

FIDA: Fonds International de Développement Agricole ;

Finadev S.A: Financial Development SA ;

FMI: Fonds Monétaire International ;

FNM: Fonds National de la Microfinance ;

GPC: Groupement de Producteurs de Coton ;

GV: Groupement Villageois ;

IMF: Institution de Micro Finance ;

MAEP: Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche ;

MCPP: Micro Crédit aux Plus Pauvres ;

ONG: Organisation Non Gouvernementale ;

ONU: Organisation des Nations Unies ;

PARMEC: Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit ;

PASMIF: Programme d'Appui au Secteur de la Microfinance ;

PIB: Produit Intérieur Bruit ;

PNB : Produit National Brut ;

PNUD: Programme des Nations Unies pour le Développement ;

PSRSA: Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole ;

PTF: Partenaires Techniques et Financiers ;

SFD: Systèmes Financiers Décentralisés ;

SOFITEX: Société des Fibres et Textiles du Burkina-Faso ;

UEMOA: Union Economique et Monétaire Ouest Africaine ;

UNPCB: Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina-Faso ;

URCLCAM: Unions Régionales des Caisses Locales de Crédit Agricole Mutuelles.

Liste des tableaux

Tableau N° 1 : Définitions des variables du modèle 23
Tableau N° 2 : Présentation du déroulement de l'intervention du PAMRAD 24
Tableau N° 3 : Description du dynamisme dans la filière coton de 2003 à 2008 35
Tableau N° 4 : Analyse croisée de l'accès au crédit et la culture du coton 36
Tableau N°5 : Analyse croisée de l'accès au crédit et du dynamisme dans la filière coton de 2003 à 2008 37
Tableau N°6 : Analyse croisée de la culture du coton et du sexe du chef de ménage 38
Tableau N°7 : Caractérisation des variables : superficie emblavée du coton en 2008 ; superficie totale emblavée en 2008 (toute culture) et âge du chef de ménage 39
Tableau N°8: Présentation des résultats de l'estimation des effets signes du modèle 40
Tableau N°9: présentation des variables significatives 41
Tableau N°10: Présentation des résultats de l'estimation des effets marginaux du modèle ... 43
Tableau N°11 : Présentation des variables significatives avec leurs effets marginaux 44

INTRODUCTION

L'amélioration de l'agriculture et de sa productivité est d'une nécessité indubitable dans le contexte actuel d'une économie régie par le marché. Les agricultures familiales ont besoin de se moderniser (mécanisation adaptée, en particulier en traction animale ; petite irrigation), de s'intensifier (variétés modernes, engrais chimiques ou organiques, pesticides). Cette modernisation ne peut se réaliser qu'avec la mise en place d'un financement important (allant du très petit crédit à des crédits beaucoup plus importants pouvant permettre l'investissement), diversifié (épargne, crédit, voire assurance) et répondant aux besoins des producteurs, leur capacité d'autofinancement étant insuffisante. Cependant, le manque d'accès au financement reste une contrainte majeure du développement de ces agricultures familiales (Wampfler, 2002). En effet, face à une demande croissante de financement de l'agriculture béninoise, l'offre publique diminue (faillite des banques de développement) et l'offre privée est frileuse (désintérêt ou attitude attentiste des banques classiques vis-à-vis du secteur agricole) (Kodjo et *al*, 2003). Aussi, les aspects institutionnels et les politiques macroéconomiques rendent-ils les investissements privés dans l'agriculture peu attractifs.

Face à cette situation et en l'absence d'autres opérateurs financiers, la microfinance devient une alternative forte pour le financement rural. Le succès de certaines institutions de micro finance (IMF) et la logique de développement de l'initiative privée qu'elles permettent de promouvoir ont séduit beaucoup de bailleurs de fonds et de décideurs politiques et un consensus semble s'établir autour de la micro finance comme maillon important du financement agricole (Wampfler, 2002 ; Kodjo et *al*, 2003) cité par (Adégbola *et al* 2009). De nombreuses études (Zeller et Sharma, 1998 ; Sale, 2001 ; ONU, 2005) ont montré que la microfinance a un impact positif sur la trésorerie des ménages ruraux, améliore la viabilité de l'économie domestique ainsi que la stabilité et la croissance de l'entreprise agricole, améliore le lissage de leur consommation et dans une certaine mesure, renforce leur résistance aux chocs économiques. Cependant, ces IMF ne financent presque que le développement des activités rurales tels que le commerce, l'artisanat, ou la transformation agroalimentaire, dont la rentabilité est élevée, la rotation de capital rapide et le risque limité. En revanche, la microfinance répond moins bien aux besoins de financement de l'agriculture (CIRAD, 2002), cité par (Adégbola *et al* 2009). Cependant, à l'instar de nombreux pays d'Afrique de l'Ouest et du centre, l'économie du Bénin repose sur la production et l'exportation de certains

produits appelés « produits de rente». Ces cultures cristallisent l'attention des décideurs politiques, ainsi que celle des partenaires, lors de l'élaboration de stratégies de développement.

Ainsi, la culture du coton conventionnel s'est particulièrement distinguée au Bénin depuis les indépendances (1960). Elle est devenue dans les régions septentrionale et centrale, la culture principale du système de production agricole. Son ancrage dans les pratiques culturales et la vie des populations rurales a créé très tôt une forte dépendance vis-à-vis du coton, surtout en raison du soutien démesuré que lui apportait l'État par rapport aux autres cultures. La promotion du coton au Bénin sous l'impulsion de la Compagnie française pour le développement des fibres textiles (CFDT) d'alors a permis à l'État de bien structurer la filière, au point d'en faire le moteur des grandes mutations qu'ont connues les milieux ruraux. De ce fait, tous les partenaires internationaux : l'Agence française pour le développement (AFD), la Banque mondiale (BM), le Fonds monétaire international (FMI), ont estimé que sa compétitivité et ses performances permettraient au pays de lutter contre la pauvreté et de sortir des difficultés communes aux pays du Sud (Agbachi, 2008).

Toutefois, malgré la recrudescence des IMF occasionnée par la libéralisation des années 1990, et la multiplication des financements agricoles à travers les projets de développement rural, les paysans sont toujours pauvres en majorité et ont toujours recours aux usuriers et réseaux familiaux pour le financement des activités rurales. Les technologies de production agricole sont toujours rudimentaires et l'atteinte d'un niveau acceptable d'intensification durable des systèmes culturaux reste toujours problématique. De plus, la baisse du pouvoir d'achat des agriculteurs est un fait continu, or le secteur agricole béninois est d'une importance capitale pour le renforcement de l'économie. Les statistiques ont montré en 2013[1] que le secteur contribue pour 32,7% en moyenne au Produit Intérieur Brut (PIB), 75% aux recettes d'exportation, 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 70% des emplois. Il est donc considéré comme celui dont les nombreuses potentialités doivent être judicieusement exploitées pour soutenir la croissance économique nationale et contribuer ainsi à lutter efficacement contre la pauvreté (MAEP, 2013). Dans la constitution du PIB, la culture du coton participe pour 80% aux recettes d'exportation officielles. La filière à elle seule représente 45% des rentrées fiscales (hors douane) et contribue en termes de valeur ajoutée

[1] Rapport de performance 2013 du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (MAEP)

pour 13% à la formation du PIB national. C'est la filière qui a bénéficié de plus d'investissement et de plus de crédits aux producteurs (MAEP, 2013).

Pourtant, au Bénin, le niveau de productivité de la quasi-totalité des spéculations agricoles est en dessous de ceux enregistrés ailleurs dans le monde ou de ceux permis par les conditions agro-écologiques locales. Les rendements des principales productions sont restés en deçà des rendements moyens au niveau mondial. Ainsi, pour les principales céréales telles que le maïs, le riz et le sorgho, les rendements moyens au Bénin sur les quinze dernières années sont respectivement de 1,2T/Ha, 2,4T/Ha et 0,9T/Ha[2] contre des rendements moyens mondiaux respectifs de 4T/Ha, 3,5T/Ha et 2T/Ha[3]. Pour les cultures industrielles que sont le coton et l'anacarde, les rendements sont aussi en deçà du niveau mondial (respectivement de 1,1T/Ha et 0,2T/Ha contre 1,5 T/Ha et 1,2 T/Ha au niveau mondial)[4]. Selon le rapport de la Banque mondiale, le Bénin est l'un des pays africains où la consommation d'engrais chimiques synthétiques est très faible. En 1992, elle était d'environ 38kg/hectare. Des calculs faits sur la période 2002-2012 montrent que cette consommation n'a pas augmenté. Elle est en moyenne de 36 kg/Ha[5]. Jusqu'à ces dernières années, les équipements de production agricoles demeuraient des outils traditionnels qui ne favorisaient aucune exploitation de grande envergure. Les trois-quarts (76%) des superficies cultivées sont toujours labourées manuellement (MAEP, 2011). Environ 23% des superficies sont mises en valeur par la culture attelée et seulement 1% pour la motorisation (motoculteurs et tracteurs compris).

Nous relevons cependant au vue de tout ce qui précède un problème d'accès de certains producteurs agricoles aux services financiers des SFD d'une part et celui de la gestion que font les quelques Agriculteurs bénéficiaires, du crédit obtenu d'autre part. Ce qui ne favorise point le décollage de leurs activités. C'est dans ce cadre que le thème de notre étude porte sur, « Accès au crédit agricole et production du coton dans les zones cotonnières au Bénin » Ainsi, le travail s'articule autour de deux grands chapitres dont le premier mettant en relief le cadre théorique de l'étude à travers la problématique, les objectifs et hypothèses ainsi que la revue de littérature et la démarche méthodologique. Le second quant à lui expose l'aspect

[2] Données de Countrystat Benin (2013)
[3] Données de la FAO (2013)
[4] Données de la FAO (2013)
[5] Données de Countrystat Benin et de la DPP/MAEP (2013)

empirique et institutionnel du travail via le cadre institutionnel de l'étude, la présentation des résultats et discussions ainsi que les recommandations conséquentes.

Chapitre1 : Cadre théorique de l'étude

Ce chapitre nous permettra de présenter le contexte justificatif de notre étude à travers la problématique, les objectifs et hypothèses dans une première section, puis la seconde section qui est consacrée à la revue de littérature puis la démarche méthodologique.

Section1 : Problématique, objectifs et hypothèses de recherche

Paragraphe 1 : Problématique

Le coton est l'une des cultures de rente les plus importantes au Bénin. La filière représente la principale source de revenus monétaire pour les producteurs et constitue la source importante d'entrée de devises dans les caisses de l'Etat. Les statistiques ont montré en 2010 que le secteur agricole contribue pour 32% en moyenne au PIB ; 75 à 90% aux recettes d'exportation ; 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 70% des emplois (DPP/MAEP, 2010)

Selon les travaux de Yérima et Affo (2009), environ 58,9% des exploitations pratiquent la culture du coton comme activité principale et 38% la pratiquent comme activité secondaire. Le secteur agricole béninois est dominé par des petites exploitations agricoles, qui sont pour la plupart non financées pendant la campagne agricole. Toutefois, une partie importante des exploitants ont très peu recours aux intrants agricoles, ce qui contraint donc les producteurs à l'utilisation des moyens de production traditionnels, archaïques et rudimentaires. De ce fait, les revenus et la productivité agricole sont faibles. Selon Sossou *et al* (2013), le secteur se caractérise par une faible productivité liée à l'utilisation des outils archaïques, des semences non améliorées, la non maîtrise de l'eau, la mauvaise organisation des filières, l'insuffisance de l'encadrement technique, le manque d'infrastructures et l'absence quasi-totale de financement des activités de production. L'agriculture béninoise est fortement sous-équipée, la production des exploitations repose sur plusieurs facteurs dont les attelages, les équipements motorisés, les intrants et les cheptels, et dans l'ensemble il y a moins d'une charrue par exploitation car, 52,2% des exploitations n'en possèdent pas. Aussi, 3,3% seulement des exploitations en moyenne disposent-elles d'équipements motorisés (Yérima et Affo, 2009). En conséquence évidente, ces insuffisances ne permettent pas le développement du secteur, ce qui ne favorise pas son dynamisme et ne le rend ni compétitif, ni moderne, ni créatrice de richesse. On assisterait alors, selon la revue des efforts de développement agricole au Bénin, à une stabilisation de la production, si une révolution technologique n'intervient

pas, soit par la mécanisation qui permettrait l'intensification de la culture à travers l'accroissement des superficies par producteur, ou soit par une amélioration significative de la productivité par unité de surface cultivée ou par une association de ces deux mesures.

Cependant, la mise en œuvre de ces mesures nécessite de moyens financiers importants qui surpassent la seule capacité des agriculteurs. D'où l'importance de l'existence d'un système financier dynamique et adapté au financement de l'agriculture et qui soit accessible aux agriculteurs. Sossou *et al* (2013) affirment que l'amélioration de l'agriculture suppose des ressources financières dont l'exploitant ne dispose pas souvent au moment opportun. En conséquence, la question de l'accès au crédit est fondamentale à la diversification agricole. Cependant, les populations agricoles n'ont pas accès ou ont un accès difficile aux services financiers. On note les demandes éparpillées relatives aux montants faibles et les perspectives de remboursement non sécurisées compte tenu des aléas climatiques, des rendements faibles et aussi d'un environnement socio-économique instable (Deveze, 2000). Il est urgent donc de constater que l'accès limité aux services financiers adéquats constitue l'une des contraintes majeures du développement agricole au Bénin, (Codjo *et al*, 2003). Ceci pourrait être expliqué par le fait que les institutions financières ont une grande aversion aux risques qui caractérisent le secteur agricole et donc préfèrent orienter en priorité leurs services financiers vers le commerce, les activités de transformation etc. (Codjo *et al* 2003). L'inaccessibilité aux crédits agricoles pourrait aussi être fondée sur l'inadéquation des modalités d'octroi de crédits par les institutions existantes en la matière. Wampfler (2000), a par exemple montré que les institutions de microfinance offrent le plus souvent des crédits de court terme et de montants modiques, ce qui ne permet pas de satisfaire les besoins des agriculteurs en fonds d'investissement et d'équipement. Selon Ouédraogo et Gentil, (2008) cité par Sossou *et al*, (2013), grâce au crédit, chaque pauvre pourrait se transformer en micro entrepreneur et enclencher un processus d'accumulation et de réussite économique. Did (2005), explique aussi que pour la majorité des pays en développement dont le PIB dépend fortement de la production agricole, le crédit d'exploitation constitue l'outil de base pour améliorer la productivité de l'agriculture. De plus Eicher (2000), cité par Sossou *et al* (2013) montre que c'est essentiellement en raison de la faible productivité agricole que le secteur agricole ne peut pas assurer son rôle primordial de stimulant de la croissance économique, de fournisseur de devises et de générateur d'emplois.

Ainsi, notre étude va fondamentalement se baser sur l'analyse de l'influence de l'accès aux crédits agricoles par les agriculteurs sur leurs productions agricoles dans les zones cotonnières au Bénin. En d'autres termes, l'obtention de crédits agricoles impact-elle positivement la production agricole ? Ou, l'accès aux crédits est-il plus favorisé aux ménages producteurs du coton que d'autres?

Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses de recherche

L'étude que nous mènerons au cours de ce travail a la préoccupation fondamentale d'analyser l'influence du crédit agricole sur la production des ménages agricoles dans les zones cotonnières du Bénin. Nous éclatons cet objectif en deux objectifs spécifiques :

1er objectif spécifique **:** estimer l'effet de l'octroi de crédits aux agriculteurs sur leurs productions agricoles ;

2ème objectif spécifique : caractériser les ménages agricoles de la zone cotonnière du Bénin.

Les hypothèses formulées dans le cadre de cette étude sont les suivantes :

Hypothèse 1 **:** l'obtention de crédits agricoles implique l'augmentation de la chance des producteurs de rester dans la production du coton;

Hypothèse 2 **:** les ménages producteurs du coton ont plus d'accès au crédit agricole que leurs homologues non producteurs.

Section2 : Revue de la littérature et démarche méthodologique de l'étude

Cette section nous permettra de confronter les points de vue de quelques Auteurs qui se sont prononcés sur le financement de l'agriculture et sa production dans le cadre d'une revue théorique, et nous faisons part de quelques résultats auxquels ils sont parvenus après leurs recherches et analyses sur le thème dans le cadre d'une revue empirique. Elle abordera ensuite la démarche méthodologique de l'étude. Mais d'abord, nous passons à une clarification de certains concepts dont parle notre travail.

Paragraphe 1 : Clarification conceptuelle et revue théorique

Cette partie du travail nous permettra d'une part, de définir quelques concepts et expressions, d'autre part elle abordera la revue théorique sur le thème de l'étude.

A. Clarification conceptuelle

Il est nécessaire de clarifier les termes et expressions tels que : le crédit, l'accès au crédit, le secteur agricole, la production agricole ainsi que institution de microfinance (IMF).

1. Le crédit

Le mot « crédit » a son étymologie dans le verbe latin « credere » qui signifie croire, avoir confiance. Ainsi, le crédit peut être définit comme un prêt consenti par un banquier moyennant une rémunération prenant en compte la durée du prêt et le risque de la situation de l'emprunteur. Il peut correspondre à un délai de paiement pour le débiteur.

Selon Albertini et Silem (1995), le crédit est un acte de confiance se traduisant par un prêt en nature ou en espèce, consenti en contrepartie d'une promesse de remboursement dans un délai généralement convenu à l'avance. Dans cette définition, trois (03) éléments sont pris en compte à savoir : le temps, la confiance et le risque auxquels il faut ajouter la rémunération qui est le prix du service rendu. Selon Dutaillis (1981), faire crédit c'est faire confiance, c'est donner librement la disposition effective et immédiate d'un bien réel, d'un pouvoir d'achat, contre la promesse que le même bien sera restitué dans un certain délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du danger couru, danger de perte partielle ou totale que comporte la nature de ce même service. Pour Boudinot et Frabo (1978), cité par Gbédji (2010), le crédit peut également être perçu comme la mise à disposition effective d'un bien ou d'un pouvoir d'achat contre une promesse de remboursement dans un délai, le plus souvent avec rémunération du service rendu et du risque encouru. Dans ces conditions, le crédit doit répondre à une double contrainte à savoir : la viabilité du crédit et la rentabilité du projet pour lequel il est accordé.

2. L'accès au crédit

L'accès aux services financiers par les agriculteurs peut être défini ici comme le fait que ces derniers bénéficient des services d'épargne et de crédit auprès des SFD. La microfinance étant un moyen clé de lutte contre la pauvreté, elle favorise le renforcement des capacités des agriculteurs, leur seule capacité étant insuffisante. L'accès des producteurs agricoles aux services financiers est nécessaire en ce sens qu'il permettra à ces derniers d'améliorer significativement leur productivité, participant ainsi à la réduction de la pauvreté.

L'accès aux services financiers est lié à un certain nombre de facteurs dont le besoin de crédit, les coûts de transaction, et l'appui des services financiers. Le besoin de crédit se fonde

sur le rôle que peut jouer le crédit comme soutien au développement de l'activité des bénéficiaires (Leberson, 1990). Les coûts de transaction en matière de demande de crédit représentent l'ensemble des coûts liés aux opérations de préparation et de présentation du dossier de demande, d'acquisition et de remboursement de crédit. L'importance relative de ces coûts peut décourager le demandeur potentiel de crédit surtout si les coûts dépassent le montant du crédit comme c'est souvent le cas pour les petits crédits. Au nombre de ces coûts, on peut citer les formalités administratives, les déplacements vers l'institution financière, les coûts de l'information (Soglo et Gbinlo, 2003). L'appui des services financiers quant à lui regroupe un ensemble de caractéristiques qui sont susceptibles d'inciter les producteurs agricoles à demander un crédit ou non. Ils seront donc davantage incités à demander du crédit si l'institution financière a un service d'assistance avant et après crédit capable de les guider dans les choix à effectuer et dans la manière de gérer de façon optimale le crédit obtenu.

Ainsi, au vue de ces différentes acceptions du terme, nous pouvons retenir que l'accès aux crédits agricoles est bien la mise en œuvre de toutes politiques et de tous moyens permettant de disposer à portée des agriculteurs de crédits leurs favorisant l'investissement dans leurs différentes activités agricoles. Ceci suppose donc l'existence des institutions financières motivées à financer l'agriculture, l'adaptation des services offerts aux réalités agricoles, l'existence d'une gamme variée de services et l'assurance agricole. Les secteurs public et privé doivent donc se compléter dans l'accomplissement de cet objectif.

3. Le secteur agricole

C'est le secteur qui est consacré à l'agriculture. Selon le lexique d'économie 13ème édition, l'agriculture est l'activité économique consistant à produire des denrées alimentaires et certaines matières premières. Elle est considérée comme le premier secteur économique (avec la pêche) historiquement. Dans la classification de l'activité économique en trois secteurs de Alan B. Fisher et de Colin Clark, elle constitue avec la sylviculture et la pêche, le secteur primaire.

Il est important de remarquer que, l'agriculture ne constitue qu'un secteur d'activité parmi tant d'autres, mais à la fois un secteur spécifique. Tout d'abord, dans un pays se trouvant dans la première phase de son développement, elle emploie beaucoup plus de gens que toutes les autres branches d'activité. Ainsi, dans la majorité des pays en développement les plus démunis, elle occupe jusqu'à 60% et 70% de la population active locale. En second

lieu, les activités agricoles remontent à plusieurs milliers d'années, depuis l'abandon par l'humanité de la chasse et de la cueillette dont elle tirait l'essentiel de sa subsistance. L'agriculture se distingue aussi des autres secteurs par une troisième caractéristique : l'importance majeure du sol en tant que facteur de production.

4. La production agricole

Selon le lexique d'économie 13ème édition, la production est l'activité économique socialement organisée consistant en l'obtention de biens et de services destinés à la satisfaction directe ou indirecte des besoins par la transformation de biens intermédiaires en combinant du travail et du capital, et donnant lieu à un revenu en contrepartie. La production selon les néoclassiques est une « boîte noire » : on ne s'intéresse qu'à ce qui entre et à ce qui sort, sans se préoccuper du mode exact de transformation des inputs en outputs. Autrement dit, on ne s'intéresse qu'à la relation quantitative qui existe entre les deux. Les auteurs néo-classiques ont eu l'habitude de recourir, pour exprimer cette relation quantitative, à une expression purement mathématique. Cette relation mathématique entre d'un côté les « facteurs de production » (ce qui sert à produire) et, de l'autre côté, la production finale elle-même, est appelée fonction de production. En effet, une fonction de production fait correspondre à chaque combinaison d'inputs possible la quantité maximale de bien que peut produire une entreprise utilisant cette combinaison d'inputs. La théorie du producteur, tout comme celle du consommateur, a été développée et soutenue à la fin du XIXe siècle, par deux grands auteurs issus du marginalisme (Léon Walras et Stanley Jevons). Par la suite, elle a été modifiée et complétée par leurs successeurs : A. Marshall, AC. Pigou, V. Pareto, etc.

Toutefois, le concept de production est variable selon les doctrines. Par exemple, pour les Physiocrates la production est uniquement agricole tandis que pour les classiques, A. Smith, Ricardo, Marx et les marxistes, la production est de nature matérielle, c'est-à-dire l'obtention de biens et services matériels. Pour J. B. Say et les néoclassiques, la production est une création d'utilité ou de richesse. Au vue de tout ceci, la production agricole est la création des biens et services agricoles permettant à l'homme de satisfaire quelques besoins.

5. La microfinance

Le terme microfinance est apparu à la fin des années soixante-dix à la suite de l'initiative du professeur Yunus créateur de la Grameen Bank au Bangladesh et prix Nobel de la Paix en 2006. C'est lui qui popularise au niveau international le microcrédit puis la microfinance.

Egalement, depuis la grande conférence sur les micro-entreprises de 1989 organisée par la Banque Mondiale, le terme microfinance est utilisé pour désigner le type de « financement alternatif » que constitue le microcrédit (Jacquier, 1999). Selon Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) en 2006, la microfinance désigne les dispositifs permettant d'offrir des crédits de faible montant (« microcrédits ») à des familles pauvres pour les aider à conduire des activités productives ou génératrices de revenus leur permettant ainsi de développer leurs très petites entreprises. « En termes généraux, la microfinance est la provision d'une variété de services financiers à ceux qui sont exclus du système formel » (Burritt, 2006, cité par BELISLE, 2012). C'est aussi une approche de développement économique au profit des personnes à faible revenu (Ledgerwood, 1999). La microfinance est perçue comme étant la prestation de services financiers aux personnes pauvres (Christen, 1997) et à faible revenu (Ledgerwood, 1999). Selon Planet Finance, la microfinance désigne « l'offre des services financiers aux populations pauvres et exclues du système bancaire, sans ressources, ni droit de propriété ». Pour le consortium Consultative Group to Assist the Poor (CGAP) en 2007, la microfinance est considérée comme « le moyen de mettre des systèmes financiers au service des pauvres n'ayant pas accès aux institutions financières classiques ». Pour le FIDA (2009), la microfinance désigne les secteurs financiers plus spécialement axés sur les personnes à faible revenu et les exploitants de petites entreprises, qu'ils soient installés en zone rurale ou en zone urbaine. Pour les praticiens de la microfinance, elle peut être définit comme étant une activité qui « regroupe une variété d'expériences d'épargne et/ou de crédit, diverses par la taille, le degré de structuration, la philosophie, les objectifs, les moyens techniques, financiers et humains mis en œuvre pour les populations à la base avec ou sans soutien technique et/ou financier des partenaires extérieurs en vue d'assurer l'autopromotion économique et sociale de ces populations » BCEAO/BIT (1997). Pour dispenser des services adaptés, les institutions de microfinance ont mis en place des « systèmes basés sur la solidarité, la proximité et la participation pour accroître la confiance et pour atténuer les barrières sociales et informationnelles » entre elles et les clients (Doligez & Lapenu, 2006). Avec le temps et son développement partout dans le monde, y compris dans les pays développés, la microfinance s'est élargie pour inclure désormais une gamme de services plus large (crédit, épargne, assurance, transfert d'argent, etc.) et également une clientèle plus étendue (CGAP, 2006). Dans ce sens, la microfinance ne se limite plus aujourd'hui à l'octroi de microcrédit aux pauvres mais bien à la fourniture d'un ensemble de produits financiers et non financiers à tous

ceux qui sont exclus du système financier classique ou formel. Il faut toutefois, préciser que la définition du microcrédit n'est pas consensuelle. Le critère utilisé est soit le montant des prêts, soit le public cible, soit le rôle principal supposé des institutions (Fouillet et al, 2007). Dans le cadre du présent travail, nous nous intéresserons au public cible en l'occurrence le groupe personnes qui pratiquent les activités agricoles.

B. Revue théorique

Ces dernières années, le gouvernement béninois s'est lancé dans une politique de développement de l'agriculture pour garantir l'autosuffisance alimentaire, promouvoir l'exportation et réduire la pauvreté, particulièrement prononcée en milieu rural à travers le Plan Stratégique de Relance du Secteur Agricole (PSRSA,2010). Cependant, selon une récente étude réalisée par le ministère béninois de l'agriculture, l'accès limité des agriculteurs aux services financiers constitue, en effet, l'une des contraintes majeures du développement agricole au Bénin. Ceci est dû au manque d'institutions financières dans ce domaine, d'ailleurs, seules les institutions de microfinances (IMF) sont considérées comme des acteurs financiers capables de contribuer réellement au financement de l'agriculture au Bénin. L'analyse de Wampfler (2002), par exemple met en évidence la contribution significative des systèmes mutualistes face aux autres types de Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) au Bénin en ce qui concerne le financement agricole. Ce concept de financement fait référence à la nécessité d'avoir accès à certains éléments pour produire et améliorer le bien-être, il s'agit tout simplement de facteurs indispensables aux personnes pour bien mener les activités qui sous-tendent leur existence quotidienne (Sossoh et Varlag, 1997). Toutefois, malgré l'importance du secteur agricole dans le développement de l'économie des pays en développement, le financement du secteur est relégué au dernier rang des secteurs d'activités financées par les banques et les IMF (Narcisse ,2014). Reuben *et al* (2012) affirment aussi que dans les pays en développement et en particulier en Afrique subsaharienne, l'agriculture continue d'être le parent pauvre des institutions financières. C'est ainsi que François, (2014) constate qu'en Afrique de l'Ouest, la productivité des cultures pluviales et de l'élevage reste en deçà des performances enregistrées dans d'autres parties du monde à conditions édaphiques et climatiques similaires. Ceci pourrais être expliqué par la différence entre les modes d'organisations agricoles entre les pays d'une part, ou par un système financier n'accordant pas trop d'importance au secteur de l'agriculture d'autre part. Par exemple, Mahamoudou, Davo *et al*, (2015) ont noté que, dans le bassin cotonnier de l'ouest du Burkina

Faso, les Exploitations Agricoles Familiales (EAF) se sont organisées dès 1974 en groupements villageois (GV), puis à partir de 1993 en groupements de producteurs de coton (GPC) fédérés depuis 1998 en Union Nationale des Producteurs de Coton du Burkina Faso (UNPCB). Elles bénéficient, à travers l'UNPCB et la Société des Fibres et Textiles du Burkina Faso (SOFITEX), de différents services, avec entre autres des crédits (engrais, herbicides, insecticides, semences, pulvérisateurs et tracteurs) et des actions de vulgarisation. Les crédits sont octroyés aux membres des GPC en fonction de la superficie du coton à emblaver pour les intrants et pulvérisateurs et de la capacité de remboursement pour les tracteurs (cotonculteurs n'ayant pas d'impayés et produisant au moins 15 tonnes de coton graine par an). Les remboursements des crédits sont directement prélevés sur les recettes cotonnières lors de la campagne de commercialisation du coton graine en une année pour les intrants et pulvérisateurs et en cinq ans pour les tracteurs.

L'importance que revêt l'agriculture est capitale pour la vie en générale et la vie humaine en particulier, et cette perception n'est pas néophyte, puisque, vers – 380 avant notre ère, Xenophon affirme déjà dans L'Economique, V ce qui suit **: «** Ce que je te dis là, Critobule, c'est pour t'apprendre que même les plus heureux des mortels ne peuvent se passer de l'agriculture. En effet, les soins qu'on lui donne, en procurant des plaisirs purs, augmentent l'aisance, fortifient le corps, et mettent en état de remplir tous les devoirs de l'homme libre. D'abord, non contente de donner le nécessaire à celui qui la cultive, la terre fournit encore à ses plaisirs. Ces fleurs, qui ornent les autels et les statues de dieux, et qui font quelquefois la parure des hommes. (…) L'agriculture est la mère et la nourrice de tous les arts : lorsqu'elle est bien conduite, tous les autres arts prospèrent, mais lorsqu'elle est négligée, tous les autres arts déclinent, sur terre comme sur mer». Landy (2006), remarque aussi qu' « à sa fonction nourricière, s'ajoute une fonction d'emploi et de revenu qui en a fait un secteur parking pour tous les actifs ne pouvant trouver une activité non agricole ». Pour Fouillet (2010), le développement agricole et rural dépend beaucoup de la capacité des exploitants à mettre en place des projets qui contribuent à la viabilité des collectivités rurales. Faciliter l'accès des ressources financières aux acteurs du secteur agricole et, plus largement, des zones rurales constitue une stratégie pouvant contribuer à l'amélioration des productivités agricoles, au développement des activités de transformations, à un meilleur contrôle des procédés de production, ainsi qu'à la gestion des ressources naturelles. Ce dernier a fait le constat selon lequel le financement des petites exploitations agricoles et, plus largement, le financement du

secteur agricole sont confrontés à de nombreuses difficultés. Des infrastructures insuffisantes qui pèsent sur les coûts de transactions, les problèmes de covariance dus aux risques climatiques, le risque de prix, de marché mais également le manque d'expérience des banquiers qui ne savent pas toujours évaluer la valeur des produits qu'il leur est demandé de financer, le faible niveau d'éducation des fermiers et des ouvriers agricoles, ainsi que le problème des garanties sont quelques-unes des barrières qui se dressent devant les coopératives bancaires et les banques commerciales privées et publiques. En ce sens, le manque de ressources financières est un obstacle important au développement du secteur agricole. Les petites exploitations familiales, par exemple, peuvent être caractérisées par une faible productivité provenant d'un manque de ressources pour l'achat des intrants (engrais, herbicides, produits phytosanitaires) ou d'équipements. Une amélioration de leur capacité d'investissement peut provenir d'un accès facilité à des formes de financement à court, moyen et long terme. Par contre, Fouillet fait remarquer que de nombreux facteurs, géographiques (enclavement des petites exploitations), socio-économiques (éducation, faible ou absence de garantie matérielle notamment), culturelles ne facilitent pas l'engagement des acteurs du secteur bancaire auprès de cette population aux faibles revenus et aux activités risquées (aléas climatiques mais aussi maladies phytosanitaires, évolution des prix de vente, etc.).

L'échec des interventions directes sur les marchés financiers ruraux (Pischke, Adams, Donald, 1983), qui ont marqué les années 60 et 70, a suscité des réformes importantes à partir des années 80. Le but étant le développement d'une intermédiation financière plus efficace, dans l'optique de l'argument développé par Adams (1984) cité dans Armendariz et Morduch (2005) comme quoi les marchés financiers ruraux sont compétitifs. C'est dans ce contexte de libéralisation financière, qui s'est par ailleurs accompagné d'un recul du financement bancaire dans le secteur agricole et rural, que s'est développée la microfinance (Wampfler, 2001 ; Lesaffre, 2000). Les forts développements de la microfinance au cours des trois dernières décennies poussent nombre d'auteurs et organisations internationales du développement (Seibel, 2007 ; World Bank, 1998) à miser sur son rôle dans le développement des zones agricoles et rurales en Afrique subsaharienne.

Cependant, malgré sa forte contribution, la microfinance est encore limitée dans ses apports. L'une des limites principales concerne l'inadéquation entre la gamme des services financiers offerts par les IMF et les besoins spécifiques du financement agricole et rural.

En Afrique subsaharienne, le processus de libéralisation économique et financière a eu un impact sur le financement agricole et rural. La restructuration des banques agricoles et de développement a entraîné la fermeture totale de la plupart d'entre elles. A titre illustratif, autour des années 60/70, chaque pays de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA) disposait d'une banque agricole et d'une banque de développement. Suite à l'ajustement, sur quatorze banques, seules trois (03) banques agricoles et une banque de développement ont survécu et se sont développées. Ces banques avaient accumulé des impayés qui ont fini par absorber leurs fonds propres par la mise en œuvre des provisions et ont provoqué leur faillite (Lesaffre, 2000). Quant aux banques commerciales, l'auteur précité souligne une série d'éléments qui expliquent leur faible implication dans le financement agricole et rural. Parmi ceux-là, figurent principalement la non maîtrise des risques agricoles ; la méconnaissance du milieu rural ; la priorité aux cultures de rente; l'absence de ressources longues ; l'absence de garanties, etc.

Cependant, Lesaffre (2000) et d'autres auteurs tels que Wampfler et Lapenu (2002); Diagne et Zeller (2001) ; Lapenu (2008), relèvent des spécificités du monde agricole et rural qui expliquent la prudence des IMF. Selon Lapenu (2008), le monde rural est caractérisé par une approche géographique et territoriale (zones à faible densité de population, éloignées des centres urbains, dont l'activité principale se focalise autour de l'agriculture). Le monde agricole est caractérisé davantage par une approche sectorielle et économique centrée sur les caractéristiques propres de l'activité agricole et de ses contraintes. Tant par l'approche territoriale que par l'approche sectorielle, le financement rural se révèle généralement difficile, coûteux et risqué. En compilant plusieurs sources, tels que Lapenu (2008), Nagarajan et Meyer (2005), World Bank (1998), cinq raisons principales sont identifiées pour expliquer ces difficultés de financement. Une première raison réside dans la dispersion territoriale, l'éloignement et l'hétérogénéité des populations, la faiblesse des infrastructures de transports et de communication, parfois la faible densité des populations et un enclavement important, qui rendent coûteux l'accès aux services financiers et le développement d'un maillage territorial. Une deuxième raison est liée à l'importance des risques des activités agricoles, surtout exogènes, comme les aléas climatiques, les épizooties ainsi que les risques économiques liés à l'incertitude au niveau des débouchés et des prix des produits agricoles. Leur faible rentabilité, leur relative «spécialisation» et le risque «covariant» qu'elle induit conduisent souvent à un faible niveau de revenu. Une troisième raison est la faiblesse des

ressources humaines (faible niveau de formation et peu d'incitation pour les personnes formées à travailler en zones rurales) compliquant le développement d'une offre locale de services. Une quatrième raison réside dans le manque de garanties appropriées et les cadres règlementaires, légaux et politiques peu favorables, fragilisant les transactions financières, en particulier le problème de la fiabilité juridique ou même de l'existence des titres fonciers. Une cinquième raison est relative à la «culture du crédit », où le prêt est parfois confondu avec un don, du fait des antécédents institutionnels en matière de crédit (banques publiques de développement) et qui se retrouve encore parfois à l'heure actuelle lors de périodes électorales ou dans des positions populistes de certains gouvernements, compliquant les remboursements des prêts.

Aux cinq raisons précédentes, il nous semble important d'en ajouter une sixième à savoir la faible organisation au plan professionnel de la plupart des filières agricoles; l'existence de bonnes organisations professionnelles offrirait des assurances d'encadrement et des possibilités de garantie corporative. Pour ces raisons, les marchés financiers ruraux et agricoles sont contraints par des coûts de transactions élevés et des risques importants qui freinent le développement des services financiers. Le financement agricole et rural présente donc des contraintes spécifiques (Wampfler, 2000). L'investissement est à la fois risqué et exigeant, il faut que des sommes importantes soient bloquées sur une longue durée.

Paragraphe 2 : Revue empirique et démarche méthodologique de l'étude

A. Revue empirique

Le financement agricole et rural est une composante importante des stratégies de développement adoptées par les pays du Sud depuis la fin des années 1950 (Yaron, Benjamin, Charitenko, 1998). Ce qui se justifie par l'importance des zones agricoles et rurales dans différentes économies. En Afrique subsaharienne, lesdites zones abritent trois quart de la population, génèrent 70 à 80 pour cent de l'emploi, 40 à 60 pour cent du PNB, 80 à 90 pour cent des recettes d'exportation et 80 à 90 pour cent de l'offre alimentaire (World Bank, 1998). Au Bénin, les statistiques ont montré en 2010 que le secteur agricole contribue pour 32% en moyenne au PIB ; 75 à 90% aux recettes d'exportation ; 15% aux recettes de l'Etat et fournit environ 70% des emplois (DPP/MAEP 2010). En effet, la nécessité d'accroître la productivité agricole, de l'adapter aux exigences de l'économie de marché et d'améliorer le niveau de vie des producteurs agricoles exige la mise au point et l'adoption d'innovations au niveau de tous

les maillons des filières agricoles (production, stockage, transformation, et commercialisation). Ces innovations ne peuvent se diffuser dans le système agricole qu'avec la mise en place d'un financement diversifié et adapté aux besoins des producteurs agricoles, car le plus souvent, leur seule capacité d'autofinancement ne suffit pas. Or, l'accès limité des agriculteurs aux services financiers constitue l'une des contraintes majeures du développement agricole au Bénin, ont fait remarquer Kodjo *et al* (2003). Ainsi, face à la faillite des banques de développement agricole et au désintérêt des banques classiques vis-à-vis du secteur agricole, les institutions de micro finance sont considérées par beaucoup d'observateurs depuis la libéralisation du secteur financier, comme des acteurs capables de contribuer efficacement au financement de l'agriculture au Bénin.

Cependant, il y a lieu de se demander si l'agriculture béninoise pourra véritablement être financée par les institutions de micro finance. Une telle préoccupation s'appuie sur le fait qu'au Bénin, la contribution des IMF au financement de l'agriculture était de l'ordre de 6 milliards en 1997, alors que les besoins de financement de la seule filière coton s'élevaient à près de 40 milliards, (Wampfler, 2000). Par ailleurs, on observe un faible niveau d'utilisation des services financiers des IMF par les producteurs agricoles. Ainsi, Suite à l'effondrement de la plupart des grandes structures de crédit étatiques, beaucoup de pays africains membres de la zone UEMOA dont fait partie le Bénin, éprouvent de sérieuses difficultés pour financer leur secteur agricole, et ce, à pratiquement tous les niveaux de la plupart des filières (production, transformation, commercialisation et surtout investissement). Selon Lesaffre (2000), seulement 14% de l'offre globale de crédit va au secteur agricole des pays de l'UEMOA. Il s'agit surtout de crédits de campagne à court terme. Les banques commerciales pourvoient à l'essentiel de cette offre (92%), très loin devant les banques de développement (5%) et les IMF (3%). Selon le même auteur, les raisons qui justifient cette prudence des IMF vis-à-vis du financement du secteur agricole en Afrique de l'Ouest sont multiples. Les deux plus importantes sont :

1) Le haut degré de risque qui caractérise le secteur agricole ; ces risques sont surtout exogènes, par exemple, les aléas climatiques, les épizooties ainsi que les risques économiques liés à l'incertitude au niveau des débouchés et des prix des produits agricoles ; 2) La faible organisation au plan professionnel de la plupart des filières agricoles ; l'existence de bonnes organisations professionnelles offriraient des assurances d'encadrement et des possibilités de

garantie corporative. Ainsi, pour les institutions de micro finance, il y a un haut risque à financer l'agriculture et ceci explique le fait que ces institutions se montrent prudentes à l'égard du financement de l'agriculture (Diagne et Zeller, 2001). Mais dans les cas où elles acceptent de la financer, les IMF adoptent un certain nombre de stratégies de minimisation de risque parmi lesquelles figurent la réduction du montant des crédits alloués, la concentration sur les crédits de court terme (1-12 mois), la diversification du portefeuille des prêts et la priorité accordée aux grandes exploitations agricoles au détriment des petits paysans (Yaron, 1992; Servet, 1996 et Wampfler, 2000). Ibrahim (1993) note que le système institutionnel béninois de crédit agricole, mis en place en 1975-76, instituait un système mutualiste, reposant sur un réseau des caisses locales de crédit agricole, au niveau des départements, avec une caisse Nationale de Crédit Agricole (CNCA). Cette dernière n'a malheureusement pas su fédérer les structures du réseau des caisses locales et régionales, mais au contraire s'est transformée en un organisme de financement des sociétés publiques et parapubliques, avec des taux très bas de remboursement. En conséquence, bien que drainant beaucoup d'épargne rurale, le réseau n'a que peu participé au financement du monde rural et a plutôt réinjecté les épargnes paysannes dans des opérations non rentables et non agricoles, entraînant la faillite et la dissolution de la CNCA en novembre 1987.

Selon Wampfler (2000), la contribution totale des IMF de la zone UEMOA en octroi de crédit était de l'ordre de 66 milliards de FCFA en 1997. Sur ce crédit total, 19 à 20 milliards de FCFA ont été octroyés pour financer des activités agricoles, ce qui représente moins du tiers du portefeuille des prêts. La contribution absolue des IMF au financement de l'agriculture varie suivant les pays : elle oscille entre 4 et 6 milliards de FCFA par an au Bénin. La contribution au financement de l'agriculture varie également suivant les types d'IMF. Ainsi, l'analyse de Wampfler met en évidence la contribution écrasante des systèmes mutualistes (99 % des volumes de la contribution des IMF à l'agriculture au Bénin, plus de 90% en Côte d'Ivoire et plus de 75% au Mali). La remarque générale est donc que les volumes de crédits offerts sont faibles face au besoin de financement de l'agriculture. Selon les travaux de Kodjo et al, (2003), seulement douze (12) IMF sur quarante (40) financent l'agriculture au Bénin. On y retrouve principalement: le réseau de la Fédération des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuelles (FECECAM), le réseau Fédération Nationale des Caisses Rurales d'Epargne et de Prêt (FENACREP), les Associations de Services Financiers (ASF), les Caisses Villageoises d'Epargne et de Crédit Autogérées (CAVECA) et certaines

structures promues par les ONG. Au total, en terme absolu, la FECECAM est le plus important pourvoyeur de crédits à l'agriculture au Bénin. En terme relatif, la FENACREP apparaît être la première IMF qui oriente une forte proportion de ses crédits vers l'agriculture. En plus de ces deux IMF, on a les ASF et quelques COOPEC dans une moindre mesure.

Une des sources majeures de la croissance économique et premier réservoir d'emplois, l'agriculture fournit les devises au pays et des revenus aux ménages, notamment agricoles. L'agriculture pèse en moyenne 36% du PIB et emploie plus de 70% de la population active au Bénin et alimente une bonne partie des activités du secteur tertiaire, (PNUD, 2015). Selon la même source, le Bénin est réparti en huit zones agro-écologiques suivant les conditions pédoclimatiques et les cultures pratiquées. Chacune d'elle a une situation particulière en termes d'organisation de la production compte tenu des conditions climatiques, du sol et des spécificités locales. Au Nord, il y a quatre zones, dont deux zones avec des conditions favorables à la production ((Zone Cotonnière du Nord-Bénin et Zone Vivrière du Sud-Borgou) et deux zones avec des conditions moins favorables à la production agricole (Zone Extrême Nord-Bénin et Zone Ouest-Atacora)). Toutes sont caractérisées par une seule saison de culture par an et par une densité de population relativement basse de l'ordre de 33 (Alibori) à 46 (Borgou) habitants au km^2. La $5^{ème}$ zone se trouve au Centre (Zone Cotonnière du Centre-Bénin). C'est une vaste aire avec des conditions de production favorables, caractérisée aussi par une seule saison de culture et une faible densité de population d'environ 55 habitants au km^2. Les trois autres zones se trouvent au Sud, en l'occurrence la Zone des Pêcheries qui dispose d'un faible potentiel de production, la Zone des Terres de Barre avec un potentiel moyen de production et la Zone de la Dépression caractérisée par un potentiel de production élevé mais difficile à exploiter en raison de la texture des sols. Toutes ces zones connaissent deux saisons de culture et ont une densité de population élevée, atteignant 264 habitants au km^2 dans la zone 8; 417 habitants au km^2 dans la zone 6 et 1.012 habitants au km^2 dans la zone 7.

Zone 1 : zone extrême Nord-Bénin : Cette zone regroupe les communes de *Karimama* et *Malanville*. Elle couvre une superficie de 9.057 km^2. Les principales cultures sont les cultures vivrières (sorgho, petit mil, riz, maïs, niébé), les cultures maraîchères (oignon, tomate, pomme de terre, piment, gombo) et les cultures de rente (coton et arachide) ;

Zone 2 : zone cotonnière du Nord-Bénin : La vie économique de cette zone est dominée par la production du coton. Il s'agit de la zone délimitée à l'Est par la République Fédérale du Nigéria, au Nord par les communes de *Malanville*, de *Karimama* et par la République du Burkina-Faso, au Sud par les communes de *Kalalé*, *Bembéréké*, *Sinendé*, *Péhunco* et *Kouandé* et à l'Ouest par la commune de *Tanguiéta*. Elle s'étend sur une superficie de 20.930 km², soit 18% du territoire national, dont 56% environ de terres cultivables. La production végétale est très développée, avec bien évidemment une dominance pour la production cotonnière, qui représente 38% de la production totale et occupe une superficie de 70.000 hectares.

Zone 3 : zone vivrière du Sud-Borgou : La zone vivrière du Sud-Borgou s'étend sur l'actuel Département du Borgou et le Sud-Est du Département de l'Atacora. Elle couvre une superficie de 23.444 km² et sept communes, en l'occurrence *N'Dali*, *Nikki*, *Kalalé*, *Sinendé*, *Pehunco*, *Bembèrèkè* et *Kouandé*. La production vivrière est accentuée dans la zone, notamment le maïs, le sorgho, le mil et le riz. A côté de ces céréales, la zone a développé la culture de l'igname, du manioc, du niébé ainsi que celle de l'arachide, du coton et de l'anacarde, qui constituent d'importantes sources de revenu ;

Zone 4 : zone Ouest-Atacora : Située au Nord-Ouest, dans le département de l'Atacora, cette zone couvre une superficie de 16.936 km². Il s'agit d'une zone montagneuse, constituée de la chaîne de l'Atacora, d'où s'écoulent les cours d'eau tels que l'*Ouémé*, la *Pendjari* et le *Mékrou*, ce qui en fait « le château d'eau du Bénin ». La production végétale est traditionnellement dominée par le mil, le sorgho, le fonio, le voandzou, le niébé et récemment le riz. Le coton et l'arachide sont également cultivés, tout comme l'igname, le manioc. Les bas-fonds et certaines poches d'eau offrent les possibilités de cultures du taro, de la patate douce, du riz et des cultures maraîchères de contre-saison (piment, tomate, chou et oignon) ;

Zone 5 : zone cotonnière du Centre-Bénin : La zone cotonnière du Centre Benin couvre une vaste superficie de 31.722 km². Il s'agit d'un espace composite partant du début du Nord jusqu'au Sud, comprenant douze[6] communes qui appartiennent à six départements. L'agriculture occupe 88% des actifs, généralement organisés en groupements. Il s'agit du deuxième grenier cotonnier du Bénin. En raison du fort potentiel agricole de la zone, la production végétale est très diversifiée.

[6] il s'agit précisément de Parakou et Tchaourou (Borgou), Savè, Dassa-Zoumè, Bantè Savalou,Ouèssè, Glazoué (Collines), Djidja (Zou), Aplahoué (Couffo), Kétou (Plateau) et Bassila (Donga).

Ainsi, outre le coton, la zone est très spécialisée dans la production du riz qui se pratique dans les bas-fonds (Dassa, Glazoué, Savalou), au point d'être le grenier national en matière de production du riz, quoique son potentiel rizicole ne soit pas encore pleinement exploité. Le maïs occupe également une place de choix, avec un rendement élevé, dans la mesure où il bénéficie de l'arrière-effet de la fumure minérale utilisée pour le coton ;

Zone 6 : zone des terres de barre : La zone des terres de barre est ainsi dénommée en référence au type de sol (*barro*) constitué d'argile sableuse à l'état humide. Elle s'étend sur une superficie de 10.500 km² et comprend plus d'une vingtaine[7] de communes. La production végétale concerne le maïs, l'arachide, le niébé, le manioc, l'igname, le taro, le piment, le café, le coton, les fruitiers (mangue, agrumes, ananas), le palmier à huile et les cultures maraîchères. Des initiatives privées d'irrigation à partir des forages artésiens ou à partir des cours d'eau se développent, pour la production en contre-saison des cultures maraîchères et rizicoles ;

Zone 7 : zone des pêcheries : Elle couvre 3.280 km² et regroupe la bande sableuse côtière et les alluvions fluviales et lacustres du Mono, de l'Ouémé et de l'Atlantique. Les circonscriptions urbaines de Cotonou, de Ouidah et les communes d'Abomey-Calavi, de Sô-Ava, de Sèmé-Kpodji, d'Adjohoun et de Grand-Popo se trouvent dans cette zone. La production végétale est très diversifiée, mais se pratique sur des espaces relativement réduits. Les principales spéculations sont les céréales (maïs, riz), les cultures maraîchères (oignon, tomate, carotte, piment, légumes feuilles), les légumineuses (niébé, arachide) les tubercules (manioc) et les cultures industrielles (canne à sucre, palmier à huile, etc.). Les sols sableux, peu fertiles, sont favorables aux plantations de cocotiers et de filao ;

Zone 8 : zone de la dépression : La zone de la Dépression s'étend sur les départements de l'Atlantique, du Couffo, du Plateau et du Zou. La production végétale est importante et variée. Le maïs est la principale céréale cultivée. Les cultures de rente pratiquées sont l'ananas, le coton et le palmier à huile. L'arachide, le niébé, le riz, le manioc, la patate douce et la tomate y sont, par ailleurs, cultivés.

[7] En l'occurrence, Djakotomè, Adjara, Klouékanmè, Avrankou, Akpro-Missérété, Toviklin, Ifangni, Abomey, Porto-Novo, Agbangnizoun, Bohicon, Za-Kpota, Covè, Zogbodomè, Zè, Bopa, Allada, Sakété, Houéyogbé, Kpomassè, Tori-Bossito, Adjara et Zangnanado.

Toutefois, il urge de noter que le secteur agricole au Bénin est dominé par de petites et moyennes exploitations agricoles, dont le nombre est estimé à environ 550.000 qui assurent, à eux seuls, 95% de la production agricole. Elles sont orientées vers la polyculture associée souvent au petit élevage (volaille, petits ruminants ou porcins). La superficie moyenne des exploitations agricoles est estimée à 1,7 ha sur laquelle vivent en moyenne 7 personnes.

B. Démarche Méthodologique

Dans le but d'atteindre nos objectifs émis et de vérifier les hypothèses formulées, nous allons utiliser dans le cadre de cette étude un modèle binaire pour estimer les facteurs qui influencent la probabilité d'accès aux crédits agricoles dans les zones cotonnières au Bénin.

1. Modélisation

Nous concevons que certaines variables socio-économiques et culturelles constituent des obstacles à l'accès au crédit par les producteurs agricoles et que l'accès au crédit affecte fondamentalement le niveau de la production agricole. Il faut donc déterminer les facteurs influençant la probabilité d'accès des producteurs aux services financiers des SFD. Pour ce faire nous utiliserons un modèle consistant à déterminer suivant un choix binaire (probit) les facteurs influençant la probabilité qu'un producteur agricole accède aux services financiers.

$ncredit = X_{it}\beta + u_{it}$

Où ncredit est une variable latente inobservée qui désigne l'accès du paysan au crédit agricole. ncredit =1 si le producteur a accès aux services financiers d'un SFD, si ce n'est pas le cas, ncredit =0, X est un vecteur de variables susceptibles d'affecter la probabilité d'accès des producteurs aux services financiers, β représente le vecteur de paramètres à estimer, u est le terme d'erreur du modèle, i représente les ménages sur lesquels ont été recueillies les informations, avec i = {1 ; 2 ; … ; 719} et enfin, t désigne l'année concernée, avec t = {2003 ; 2004 ; … ; 2008}. La nature de la variable ncredit (0 ou 1) entraîne un problème d'hétéroscédasticité au niveau des résidus. La variance dépend en effet de l'observation et par conséquent les estimateurs obtenus avec les MCO ne sont pas efficaces. Ces estimateurs sont biaisés. Pour que les estimateurs recouvrent leurs propriétés optimales, nous utilisons le modèle Probit qui consiste à associer au modèle, la fonction densité cumulée de la loi normale telle que ci-contre : $f(x)= (1/\sqrt{2\prod})*\exp(-x^2/2)du$. Probit permet ainsi d'obtenir des estimateurs efficaces et consistants (Maddala, 1983) cité par Soglo et Gbinlo (2003).

2. Application empirique et spécification des variables

La forme empirique complète du modèle est la suivante :

$$\mathbf{ncredit_{it}} = \beta_0 + \beta_1 * coton_{it} + \beta_2 * nsexe_{it} + \beta_3 * nepizo_{it} + \beta_4 * age^2_{it} + \beta_5 * ag1_{it} + \beta_6 * nintrant_{it} + \beta_7 * ndestruction_{it} + \beta_8 * supcoton2008_{it} + \beta_9 * epargn_{it} + \beta_{10} * nchept_{it} + u_{it}$$

La variable age^2 représente la forme quadratique de la variable âge du producteur. Elle est introduite dans le modèle pour déterminer un éventuel effet non linéaire de la variable en question sur la variable dépendante. En effet, si le coefficient associé à cette variable est significatif alors son effet sur la variable à expliquer est non linéaire. Le tableau n°1 ci-dessous présente la définition des différentes variables du modèle.

Tableau N° 1 : Définitions des variables du modèle

Variables	**Définitions**
coton	Ménage producteur du coton
nsexe	Le genre du chef ménage
nepizo	Enregistrement d'infections épizootiques
age^2	Age du chef ménage au carré
ag1	Age du chef ménage
nintrant	Adoption d'intrants agricoles
ndestruction	Victime d'une catastrophe par le passé
Supcoton2008	Superficie emblavée du coton
epargn	L'accès à l'épargne du producteur
nchept	Utilisation de cheptel pour la production

Source : Auteurs, 2016

3. Analyse des données : nature et source

Les informations qui seront utilisées dans le cadre de cette étude sont fournies par le Projet d'Appui au Monde Rural de l'Atacora/Donga (PAMRAD). En effet, le PAMRAD est un projet de la Coopération Bénino Belge intervenant dans le nord du Bénin et qui vise à améliorer de façon durable la sécurité alimentaire et les revenus des ménages ruraux de cette région du Bénin. Il s'agit de réduire la dépendance des producteurs à l'égard du coton en renforçant l'attractivité et la diversification des filières. En ce sens, le projet s'inscrit dans tous les cadres stratégiques de relance de l'agriculture au Bénin. Le PAMRAD, qui a démarré en Juin 2003, s'est achevé en août 2008 après plus de 5 ans d'intervention.

Formulé en avril 2002, le PAMRAD peut se décliner en 4 grandes périodes :

Tableau N° 2 : Présentation du déroulement de l'intervention du PAMRAD

2003/2004	Phase de démarrage et diagnostic
2005/2006	Mise en œuvre du 1er Plan d'action et Evaluation à mi-parcours
2006/2007	Mise en œuvre de la réorientation proposée
2008	Phase de consolidation et d'appropriation / Fin du projet

Source : rapport d'évaluation finale du PAMRAD, 2008

La région de l'Atacora/Donga regroupe deux (02) départements et treize (13) communes sur 31.200 km², soit 28% du territoire national. La population, qui était d'environ 700.000 habitants en 2002 (69.000 exploitants agricoles), serait estimée à la fin de l'intervention du PAMRAD à l'ordre du million. La zone d'intervention du projet est vaste, avec une population rurale peu dense, ce qui accroît les difficultés de suivi et les risques de dispersion.

La région de l'Atacora/Donga est souvent considérée comme l'une des plus pauvres du Bénin. Les données provisoires de l'Enquête sur les conditions de vie des ménages (EMICoV), réalisée en 2006 par l'INSAE, montre une situation plus contrastée.

Notons que le PAMRAD s'inscrit depuis son démarrage dans le contexte de la crise du coton, qui s'est doublée au Bénin d'une forte désarticulation de la filière. Dans l'Atacora/Donga, comme dans d'autres régions du pays, cette désarticulation s'est traduite par une baisse sensible des revenus des paysans et un repli des producteurs vers les vivriers.

Ce Projet a permis donc de suivre les ménages agricoles de cette zone, afin de renseigner de façon chronologique quelques informations d'ordre culturelles, socio-économiques ou culturales. Ces informations ont été donc constituées en une base de données de panel, puisqu'elles sont collectées sur huit cent (800) ménages environ de ladite zone et ce, de 2003 à 2008.

Chapitre2 : Analyse de l'effet de la production du coton sur le crédit agricole

Ce chapitre sera organisé en deux sections dont l'une consacrée au cadre institutionnel de l'étude, quant à la seconde section, elle exposera les résultats empiriques de l'étude, leurs analyse et discussion ainsi que les recommandations qui en découleront.

Section1 : Cadre institutionnel de l'étude

Cette section nous permettra de présenter d'une part le cadre institutionnel de la microfinance au Bénin et d'autre part la FECECAM-BENIN qui nous a servi de cadre de stage.

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel de la microfinance au Bénin

Il sera ici question de faire un bref aperçu sur la microfinance au Bénin à travers sa réglementation, son évolution ainsi que les acteurs qui y interviennent.

A. Cadre règlementaire du secteur de la microfinance au Bénin

Bon nombre de textes ont été établi pour régir le secteur de la microfinance au Bénin. Au nombre de ceux-ci, nous pouvons énumérer la loi du Projet d'Appui à la Réglementation des Mutuelles d'Epargne et de Crédit (PARMEC). Conformément à la loi cadre dite « Loi PARMEC », les institutions de microfinance béninoises sont régies par un ensemble de textes qui détermine leur autorisation à exercer l'activité de microfinance. Les insuffisances constatées dans l'application de cette loi ont amené à l'élaboration d'un nouveau dispositif légal et réglementaire qui définit les conditions d'exercice des activités des systèmes financiers décentralisés applicable dans l'ensemble des Etats membres de l'Union Monétaire Ouest Africaine. Ce dispositif a été institué par une loi-cadre portant réglementation des systèmes financiers décentralisés (SFD) et son décret d'application qui ont été adoptés le 6 avril 2007 à Lomé (au Togo) par le Conseil des Ministres de l'UMOA. Cette loi a été votée et promulguée au Bénin en 2012. Ce nouveau cadre réglementaire introduit des innovations dans les domaines de la définition des opérations que peuvent réaliser les SFD (obligation de définir le champ d'activité), de l'accès au secteur (obligation d'agrément unique), de la surveillance et du contrôle du secteur sans oublier les sanctions prévues en cas de non-respect des prescriptions des textes. Au Bénin, elle permettra non seulement de sécuriser le secteur mais aidera les SFD à améliorer leur gouvernance. Or la bonne gouvernance des SFD est

nécessaire pour leur pérennisation et leur développement, ce qui est indispensable aux SFD béninois pour s'investir dans les domaines spécifiques tel que l'agriculture. Avec une bonne gouvernance, les SFD vont bénéficier de la confiance des bailleurs de fonds à travers la mise à disposition des fonds de garantie spécifique pour soutenir leur intervention dans le financement de l'agriculture. La nouvelle loi sur les SFD va donc permettre une amélioration du financement en direction du secteur agricole avec de nouveaux produits adaptés aux conditions et contraintes du milieu rural.

B. Evolution des activités de microfinance au Bénin

Nous voudrions sans doute ici faire remarquer le dynamisme du secteur de la microfinance dans notre pays. En effet, il urge de constater que le secteur de la microfinance béninoise devient de plus en plus dynamique au regard de l'attention que l'Etat porte sur le secteur. Selon les informations contenues dans le document de politique de développement de la microfinance 2013-2018 au Bénin, la vitalité du secteur est d'autant plus remarquable qu'il constitue désormais une composante pleinement intégrée au système financier global. Son poids est aussi important que croissant, et le secteur de la microfinance est de plus en plus articulé au secteur bancaire. Ceci a, sans aucun doute, contribué à la progression continue du crédit à l'économie. A titre illustratif, selon les statistiques de la Banque de France (2014), le crédit à l'économie, rapporté au Produit Intérieur Brut (PIB) est passé de 16,3% en 2005 à 24,5% en 2014, soit un accroissement d'environ 50% au bout de dix (10) ans. De plus, en 2012 la contribution de la microfinance au crédit à l'économie est estimée à 10,1% ce qui n'a pas véritablement changé jusqu'en 2014.

Au 31 décembre 2014, selon les données fournies par la Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD), le secteur de la microfinance béninoise présentait les principales caractéristiques suivantes :

- Cinquante-six (56) institutions réparties en trois catégories **:**
  - 36 sociétés coopératives ou mutualistes d'épargne et de crédit;
  - 18 associations, y compris les ONG de microfinance ;
  - 02 sociétés Anonymes et Sociétés à Responsabilité Limitée.

- Sept cent vingt un (721) initiatives de collecte d'épargne et d'octroi de crédit, qui opèrent à travers environ 1.021 points de services ;
- un nombre de bénéficiaires (membres et usagers) atteignant 1.577.936 ;
- 66,9 milliards FCFA en dépôts ;
- 89,5 milliards FCFA en encours de crédits pour environ 138.247 clients ;
- un taux de créances en souffrance de 5,6%, largement au-dessus de la norme de 3% ;

La plus forte croissance de la clientèle des SFD est intervenue en 2008 (56,9%) avec la mise en œuvre du Micro Crédit aux Plus Pauvres (MCPP) pour une évolution moyenne de l'ordre de 19,1% sur la période 2008 à 2012. En matière de mobilisation d'épargne et de conquête de marché, la FECECAM reste le leader (CSSFD, 2015), car ce réseau concentre 65,1% de l'encours d'épargne avec plus de 34% de la part du marché du secteur. Au plan sous régional, le secteur béninois de la finance décentralisée occupe présentement la cinquième place dans la collecte de l'épargne et la troisième dans l'octroi de crédit dans l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA). Mais, du point de vue de la diversité institutionnelle et de l'articulation microfinance - banque, le Bénin se situe au premier rang de la sous-région, en raison du poids non négligeable et de la performance remarquable des SFD de forme non coopérative et d'une expérience exclusive de « down scaling » des banques dans la microfinance, à travers la création d'une société anonyme (Finadev S.A.).

Les institutions de microfinance sont présentes sur l'ensemble du territoire béninois. On note toutefois des différences entre départements pour ce qui est du nombre et de la nature des SFD. Trois (03) catégories apparaissent clairement :

- les départements ayant le plus grand nombre de points de services sont ceux de l'Ouémé (13,5%), le Littoral (11,5%), l'Atlantique (11%) le Couffo (10,8%) et le Borgou (10,5%) ;
- les départements moyennement pourvus en points de services sont : les Collines (9,2%), le Mono (8,5%), le Zou (7,6%) ;
- les départements faiblement pourvus disposant d'un nombre limité de points de services à savoir l'Alibori (3,7%), l'Atacora (4,2%) la Donga (4,4%) et le Plateau (5,1%).

L'analyse de la répartition des SFD entre le milieu urbain et les zones rurales indique des difficultés d'accès physique des populations rurales aux services des institutions de microfinance. Environ 41,2% des points de services des SFD sont situés en milieu rural bien que plus de 54,4% de la population béninoise soient rurales (CSSFD, 2015).

C. Principaux acteurs et organisation du secteur de la microfinance au Bénin

Le secteur béninois de la microfinance se caractérise par une diversité d'acteurs qui interviennent dans le secteur de la microfinance, tant sur le plan institutionnel que professionnel :

❖ **sur le plan institutionnel on distingue *:***

- la structure d'encadrement : le Comité National de la Microfinance (CNM) ;
- les structures chargées de la supervision que sont : la Cellule de Surveillance des Structures Financières Décentralisées (CSSFD), la Banque Centrale des Etats de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO), la Commission Bancaire et récemment le Comité de Stabilité Financière et d'Assainissement du secteur de la Microfinance (CSFASM) ;
- les structures chargées de la promotion : le Ministère de la Microfinance à travers ses structures techniques notamment la Direction de la Promotion de la Microfinance (DPMF) et le Fonds National de la Microfinance (FNM) ;
- les Partenaires Techniques et Financiers (PTF) à savoir PASMIF, FIDA, UNCDF, BID, etc…

❖ **sur le plan professionnel on a :**

- l'Association Professionnelle des SFD (Consortium Alafia) ;
- les Systèmes Financiers Décentralisés (SFD) ;
- les clients, consommateurs des services financiers des SFD.

En ce qui concerne l'organisation du secteur, avec l'adoption en 2007 du document de politique de développement de la microfinance (DPDM) à l'issue d'un processus participatif et consensuel, le Bénin a réussi à instaurer une structuration des acteurs du domaine de la microfinance. Ce document qui a défini les stratégies et les actions de développement, ainsi que les rôles des différentes catégories d'acteurs (SFD, Association professionnelle, PTF,

Etat, etc.), a favorisé la synergie des interventions et un encadrement plus efficace du secteur, avec un cadre de concertation mis en place à travers le Comité National de la Microfinance (CNM). Ce dispositif organisationnel du secteur de la microfinance au Bénin sera d'un grand atout pour relever les défis de financement agricole. Parce qu'il va permettre d'unir les réflexions dans le sens de trouver une solution globale pour financer le secteur agricole qui regroupe la majorité des personnes exclues du système financier classique.

Paragraphe 2 : Cadre institutionnel du stage

Cette partie du travail abordera dans un premier temps la présentation du réseau FECECAM-BENIN à travers son historique, sa mission, ses objectifs ainsi que ses produits et activités.

A. Historique et mission du réseau FECECAM-BENIN

1. Historique

L'histoire de la FECECAM-BENIN remonte à l'ex Caisses Nationales de Crédit Agricole (CNCA), qui était une société bancaire d'économie mixte créée par l'Etat béninois. La mission de financement des activités agricoles de cette société avait nécessité en 1977 la création des Caisses Régionales de Crédits Agricoles Mutuelles (CRCAM) dans les provinces et l'implantation des Caisses Locales de Crédits Agricoles Mutuelles (CLCAM) dans les districts. La CLCAM et la CRCAM étaient donc les démembrements de la CNCA. L'activité de crédit des CRCAM était quasiment gérée par la CNCA et les responsables politico-administratifs des provinces et des districts. Ce mode de fonctionnement n'a malheureusement pas favorisé un bon développement du réseau. Ainsi, en 1987, dans un contexte de crise financière nationale, l'Etat a décidé de liquider la CNCA. En ce moment les CLCAM jouissaient d'un important capital de confiance et méritaient d'être réhabilitées. C'est pourquoi en 1989, l'Etat avec l'aide de certains partenaires au développement (la Banque Mondiale, l'Agence Française de Développement, la Coopération suisse, le Fonds Européen de Développement, République Fédérale d'Allemagne) avaient décidé de réhabiliter le réseau des CLCAM (sur la période du 1er janvier 1990 au 31 décembre 1992) compte tenu des résultats encourageants obtenus à la fin de cette première phase de réhabilitation, certains des bailleurs de fonds ont décidé de renouveler leur confiance au réseau dans le cadre d'un deuxième projet de réhabilitation qui devrait durer cinq (05) ans (1993-1998). Ce second projet visait à consolider les acquis de la première phase que sont : sociétariat, le crédit, la

formation et l'information. C'est à cette phase qu'ont eu lieu la création de la FECECAM-BENIN le 07 juin 1993, la révision et l'adoption des textes organiques du réseau et la transformation des CRCAM en URCAM.

A partir de 1999, la troisième phase de redressement et de transformation s'est fondée sur le plan de renforcement et de redressement du réseau et la mise en conformité des statuts et des règlements intérieurs des entités à travers les dispositions de la loi n° 97/027 du 08 Août 1997 portant appui à la règlementation des mutuelles d'épargnes et de crédit. En réalité, les performances enregistrées lors des deux phases de réhabilitation n'ont pas permis d'atteindre l'équilibre financier global du réseau à cause de la dégradation du portefeuille de crédit dans la plupart des caisses locales. La prolifération des institutions de microfinance a conduit les autorités Ouest Africaines à réglementer les activités de redressement. Ainsi, les dispositions ont été prises par la FECECAM-BENIN au nombre desquelles on peut citer : la création d'une unité de recouvrement, la catégorisation des caisses du réseau, l'assainissement des portefeuilles de crédits, la professionnalisation des activités et la diversité des produits.

2. Mission du réseau

Le réseau FECECAM-BENIN a comme noble mission d'offrir aux populations rurales et urbaines des services financiers afin d'améliorer leurs conditions de vie tout en assurant la pérennité du réseau. Il a pour vision principale d'être le réseau leader de référence au Bénin et dans la sous-région pour le développement socio-économique à la base.

Il est à noter que le réseau FECECAM-BENIN vise surtout comme cible les personnes à faibles revenus, les groupements de personnes en priorité les femmes. Ainsi, pour mener à bien ses activités et pouvoir accomplir sa mission, le réseau s'est fixé un certain nombre d'objectifs à atteindre.

B. Objectifs, produits et activités du réseau FECECAM-BENIN

1. Objectifs du réseau FECECAM-BENIN

Entre autres objectifs nous pouvons énumérer :

- ✓ collecter et gérer l'épargne et les dépôts de fonds de ses membres et des usagers ;
- ✓ la domiciliation des salaires et pensions de retraite ;
- ✓ consentir du crédit à court, moyen et long terme à ses membres ;

- ✓ favoriser la solidarité et la coopération entre les membres ;
- ✓ promouvoir l'éducation économique, sociale et coopérative de ses membres ;
- ✓ accepter en dépôt les lignes de crédits destinés au financement de ses membres et organismes intervenant en milieu rural ;
- ✓ créer et gérer des fonds spécifiques notamment les fonds de garantie et autres fonds.

2. Produits et activités du réseau FECECAM-BENIN

Les produits d'épargne :

- ✓ les comptes sur livret ;
- ✓ les comptes courants ;
- ✓ les dépôts divers à vue ;
- ✓ les dépôts à terme patriote ;
- ✓ le plan épargne investissement ;
- ✓ l'épargne planifiée.

Les produits de crédits :

- ✓ le tout petit crédit aux femmes et aux hommes ;
- ✓ le crédit épargne avec éducation ;
- ✓ le crédit à l'agriculture, à l'élevage et à la pêche ;
- ✓ les crédits d'achat des produits et leur stockage ;
- ✓ les crédits de préfinancement des marchés ;
- ✓ les crédits aux micro- entrepreneurs ;
- ✓ les crédits aux salariés ;
- ✓ les crédits sociaux ;
- ✓ les crédits aux groupes ;
- ✓ le warrantage ;

- ✓ les crédits aux groupements ;
- ✓ le refinancement des IMF.

Autres produits :

- ✓ Instant Money Transfert (IMT) : grâce à ce produit, tout le monde peut envoyer et recevoir de l'argent sur l'ensemble du territoire national à des coûts très réduits et cela de manière simple, sûre, rapide et fiable.
- ✓ Western Union : vous pouvez également envoyer et recevoir de l'argent de l'extérieur du Bénin en utilisant Western Union, le service de transfert international d'argent, leader sur le plan mondial, disponible au niveau de l'un des guichets du réseau ;
- ✓ Régime de Prévoyance de Crédit *:* c'est une couverture améliorée pour les membres emprunteurs et leurs ayant droits. C'est le symbole de la solidarité des bénéficiaires de crédits dans la prise en charge des remboursements en cas de décès ou d'invalidité totale et permanente ;
- ✓ Domiciliation des salaires et pensions de retraite *:* c'est un service financier offert aussi bien aux salariés du secteur public que ceux du secteur privé, ainsi qu'aux retraités.

C. Structure organisationnelle de l'institution

Il sera ici question de faire un bref aperçu sur l'organisation et le fonctionnement de la FECECAM-BENIN à travers ses organes de décision, de contrôle et d'exécution.

1. Structures stratégiques (organes de contrôle et de décision)

En 2008, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de redressement, le réseau est passé de trois (03) à deux (02) niveaux avec la suppression du troisième niveau, les Unions Régionales des Caisses Locales de Crédits Agricoles Mutuels (URCLCAM). A la base se trouvent les CLCAM et le deuxième niveau est constitué de la Faîtière des Caisses d'Epargne et de Crédit Agricole Mutuel, la FECECAM.

Les CLCAM, sont des Coopératives d'Epargne et de Crédits (COOPEC) et regroupent des personnes physiques et morales et sont dotées de la personnalité morale. Elles constituent les entités de base du réseau et sont installées dans les arrondissements et communes du Bénin. Au 31 décembre 2011 le réseau compte :

- 65 Agences (Caisses fusionnées et rattachées aux 33 CLCAM actuelles) ;
- 33 Caisses Locales de crédit Agricole Mutuel ;
- 08 Délégations Techniques Régionales ;
- 01 Faîtière au niveau national.

Les Délégations Techniques Régionales ou Antennes, sont des représentations de la faitière au niveau départemental ou régional. Ce sont des structures d'appui aux CLCAM, notamment en matière d'organisation, de fonctionnement, de comptabilité et de gestion des excédents de trésorerie, de contrôle et de formation. La FECECAM-BENIN est la structure faitière du réseau, dotée elle aussi de la personnalité morale. Elle regroupe les CLCAM et a son siège à Abomey-calavi. C'est une structure d'appui et de contrôle de l'ensemble du réseau dont elle est la représentation nationale. En tant que regroupement des CLCAM, le réseau FECECAM-BENIN joue entre autres rôles : la coordination des activités de l'ensemble des entités du réseau, la représentation au niveau national et international du réseau, l'élaboration, la diffusion et le contrôle du respect des manuels de procédure, l'inspection , l'offre de crédit, la mise en place de service communs en matière informatique, l'élaboration et la mise en œuvre de modules de formation et l'appui à la gestion comptable. Dans le respect du principe cardinal de la séparation des fonctions de décision, d'exécution et de contrôle, chaque institution (Guichet, CLCAM, DTR, FECECAM) s'est dotée des organes de gestion suivants :

Organes de décision

- Assemblée Générale (AG) : elle est l'instance suprême de l'institution et représente l'universalité des membres. Elle est donc constituée par l'ensemble de ses membres et se réunit au moins une fois l'an en vue notamment de:
  - adopter le procès-verbal de l'AG précédente ;
  - adopter les rapports d'activités des organes de gestion pour les exercices ;
  - examiner et approuver les comptes de l'exercice ;
  - donner quitus aux membres des organes de gestion et de contrôle.
- Conseil d'Administration (CA) : il veille au fonctionnement et à la bonne gestion de l'institution. Il rend compte de l'AG. Ses membres (07 à09) sont élus en AG.

- Comité de Crédit (CC) : il a pour responsabilité d'octroyer le crédit aux membres de l'institution conformément aux politiques et procédures en la matière. Le CC est composé de cinq (05) membres élus en AG.
- Comité de Déontologie (CD) : il adopte les règles relatives à la protection des intérêts des membres et règle à l'amiable les conflits entre les organes de gestion des institutions du réseau. Il est chargé de la gestion des conflits et veille au respect de l'éthique.

Organes de contrôle

- Le Conseil de Surveillance (CS): il est l'organe chargé de la surveillance de la régularité des opérations et du contrôle de la gestion de l'institution. Les membres du CS sont élus en AG.
- Le Comité d'Animation et de Renaissance (CAR) **:** lors de la phase de redressement et de transformation du réseau, certaines CLCAM ont perdu quelques attributs (plus de CA, de CC et de CS). Elles ont été transformées en point de service avec à leur tête un Comité d'Animation et de Renaissance (CAR). Le CAR a pour mission d'œuvrer à la renaissance du point de service en CLCAM, en participant activement aux opérations de recouvrement des impayés et à la sauvegarde de la confiance de la clientèle. Il est composé de cinq à sept membres dont deux sont désignés par la commission de contrôle.

2. Structure opérationnelle (organes d'exécution)

- La Gérance de la CLCAM : le Gérant est chargé d'exécuter les décisions prises par les organes de la caisse et d'assurer les opérations courantes des membres et des usagers. Il éclaire les élus dans leur prise de décision.
- Le Comité de Délégation de la DTR : il est chargé d'exécuter à travers le chef de délégation ou d'antenne, les décisions prises par les organes de la DTR et de coordonner les activités de la CLCAM.
- Le Comité de Direction de la FECECAM-BENIN : il est chargé à travers le secrétariat exécutif d'exécuter les décisions prises par les organes de la faitière et de coordonner les activités de l'ensemble des entités du réseau au niveau national. Il éclaire les élus fédéraux dans leur prise de décision.

Section2 : Présentation des résultats et recommandations

Dans cette section, nous exposerons les résultats issus de notre analyse dans un premier paragraphe et formulerons quelques recommandations conséquentes dans un deuxième paragraphe.

Paragraphe 1 : Présentation et discussion des résultats

Il s'agira dans la présente partie du travail, de présenter économétriquement les résultats de notre analyse, après avoir fait une analyse descriptive de quelques variables.

A. Analyse descriptive

L'analyse du dynamisme dans la filière coton de la zone d'étude révèle que de 2003 à 2008, il y a eu des entrées ainsi que des sorties de la filière (non coton-coton et coton-non coton) d'une part, d'autre part, il en a eu ceux qui, sur cette même période, sont toujours restés dans le coton et ceux qui n'y sont jamais entrés (coton-coton et non coton-non coton). Le tableau n°3 ci-dessous nous renseigne de façon quantitative, sur ledit dynamisme de la filière.

Tableau N° 3 : Description du dynamisme dans la filière coton de 2003 à 2008

Dynamisme de la filière coton	**Fréquence**	**Pourcentage**
Le ménage produisait du coton et continu de le produire (coton, coton)	103	12,875%
Le ménage produisait du coton mais ne le fait plus (coton**,** non coton)	67	8,375%
Le ménage ne produisait pas du coton mais le produit actuellement (non coton, coton)	55	6,875%
Le ménage ne produisait pas du coton et ne le fait pas non plus actuellement (non coton, non coton)	575	71,875%
Total	800	100%

Source : Auteurs à partir de base de données PAMRAD, 2008

La lecture de ce tableau nous fait constater d'une part que, de 2003 à 2008, 103 ménages sur 800 soit 12,875% sont toujours restés dans la production du coton tandis que 71,875% soit 575 ménages sur 800 n'en ont jamais produit. D'autre part, on note que sur la même période, 67 ménages sur 800 soit 8,375% sont sortis du système de production de coton tandis que 6,875% soit 55 ménages sur 800 seulement y sont entrés. On retient donc globalement que sur la période de suivi, seulement 28,125% soit 225 ménages sur 800 ont au moins une fois

produit le coton, contre 71,875% soit 575 ménages sur 800 qui n'en ont jamais produit. Ce faible taux de participation des ménages à la production du coton pourrait se justifier par le fait que le degré de pauvreté des ménages leur contraint seulement à la production de subsistance, donc des produits vivriers de bases, parce qu'ils auraient manqué de ressources pour en allouer à la production du coton, une part très importante qu'elle nécessiterait.

Dans le but d'évaluer l'influence du crédit sur la pratique de la culture du coton, nous avons élaboré le tableau n°4 ci-dessous.

Tableau N° 4 : Analyse croisée de l'accès au crédit et la culture du coton

Culture du coton / **Accès au crédit**	Le ménage produit du coton (cc et ncc)	Le ménage ne produit pas du coton (cnc et ncnc)	Total
Le ménage a accès au crédit	95	152	247
Le ménage n'a pas accès au crédit	63	490	553
Total	158	642	800

Source : Auteurs à partir de base de données PAMRAD, 2008

A la lecture de ce tableau, on peut remarquer que 158 ménages sur 800 ont produit du coton sur la période 2003-2008, soit 19,75% contre 80,25% qui ne l'ont pas produit. Par ailleurs, 247 sur 800 des ménages ont accès au crédit, soit 30,875% contre 69,125% de ménages qui n'y ont pas accès. Notons aussi que 95 ménages sur les 158 qui produisaient du coton ont accès au crédit, soit 60,126% contre 39,873% qui n'y ont pas accédé. De même, seulement 23,676% soit 152 ménages sur 642 ont accès au crédit dans le rang des ménages non producteurs du coton, contre 76,324% qui n'y ont pas accès. On pourrait donc tirer la conclusion que les ménages producteurs du coton ont plus de chance (60% environ) d'accéder au crédit que leurs homologues non producteurs du coton (24% environ). Ceci pourrait s'expliquer par le fait que les ménages producteurs du coton s'inscrivent dans une dynamique de diversification de sources de revenus qui pourrait rassurer les IMF sur leur solvabilité. Aussi, comme dit plus haut, les ménages non producteurs du coton ne s'accrochent qu'à des productions leurs permettant de subsister, ce qui pourrait expliquer la prudence des SFD à leurs accorder de crédit.

Le tableau n°5 ci-après nous permet d'analyser l'influence du crédit sur le dynamisme dans la filière coton de la zone Atacora-Donga de 2003 à 2008.

Tableau N°5 : Analyse croisée de l'accès au crédit et du dynamisme dans la filière coton de 2003 à 2008

Dynamisme du coton / Accès au crédit	Le ménage produisait du coton et continu de le produire (**coton, coton**)	Le ménage produisait du coton mais ne le fait plus (**coton, non coton**)	Le ménage ne produisait pas du coton mais le produit actuellement (**non coton, coton**)	Le ménage ne produisait pas du coton et ne le fait pas non plus actuellement (**non coton, non coton**)	**Total**
Le ménage n'a pas accès au crédit	37	54	26	436	**553**
Le ménage a accès au crédit	66	13	29	139	**247**
Total	**103**	**67**	**55**	**575**	**800**

Source : Auteurs à partir de base de données PAMRAD, 2008

Nous pouvons voir à travers ce tableau que 103 ménages sur 800 sont restés dans la production du coton sur la période 2003 à 2008 soit 12,875% ; 67 ménages soit 8,375% sont sortis du système ; 55 ménages soit 6,875% ont fait leur entrée dans le système et 71,875% sont toujours restés hors du système. Par ailleurs, 66 ménages sur 103, soit 64,078% des ménages qui sont restés dans le coton de 2003 à 2008 ont accès au crédit, contre 35,922% qui n'y ont pas accès ; 13 ménages soit 19,403% des ménages qui ne sont plus dans le système en 2008 ont accédé au crédit contre 80,597% qui n'y ont pas accédé ; 29 ménages soit 52,727% des ménages qui sont entrés dans le système sur la période ont accès au crédit contre 47,273% qui ne sont pas parvenus à accéder ; 139 ménages soit 24,174% des ménages qui sont toujours restés hors du système sur la période 2003 à 2008 ont accédé au crédit contre 75,826% qui n'ont pas pu y accéder. Aussi, pourrions-nous constater que, 95 des ménages qui ont accès au crédit, soit 38,461% sont dans le coton, tandis que c'est seulement 11,392% soit 63 ménages sur les 553 qui n'ont pas accédé au crédit qui sont dans le coton. On peut globalement retenir de ce tableau que 60,126% (95 ménages sur 158) des ménages qui ont accès au crédit sont restés dans le coton. Cette analyse nous permet donc de tirer la conclusion que les ménages qui ont accès au crédit ont environ 60% de chance de rester dans la production du coton que leurs homologues qui n'y ont pas accédé (40% environ, soit 63 ménages sur 158). Ceci

pourrait être expliqué par le fait que l'obtention du crédit permet aux ménages de pouvoir améliorer leur productivité à travers l'adoption des innovations chimiques et technologiques (intrants agricoles et mécanisation) et ainsi de multiplier leurs revenus.

Pour appréhender l'influence du sexe sur la production du coton dans la zone Atacora-Donga en particulier et au Bénin en général, nous procéderons à l'analyse du tableau n°6 ci-dessous.

Tableau N°6 : Analyse croisée de la culture du coton et du sexe du chef de ménage

culture du coton / **sexe du chef de ménage**	Le ménage ne produit pas du coton (cnc et ncnc)	Le ménage produit du coton (cc et ncc)	**Total**
Le chef de ménage est femme	266	37	**303**
Le chef de ménage est homme	376	121	**497**
Total	**642**	**158**	**800**

Source : Auteurs à partir de base de données PAMRAD, 2008

Il ressort de ce tableau que 303 chefs de ménage sur 800 sont femmes, soit 37,875% contre 62,125% soit 497 Chefs de ménages sur 800 qui sont hommes. Par ailleurs, 37 des chefs de ménage producteurs du coton sont femmes, soit 23,42% contre 76,58%, soit 121 chefs de ménages sur 158 qui sont des hommes. On retient donc de ce tableau que les hommes s'adonnent plus à la production du coton (76,58%) que les femmes (23,42%). Cela pourrait peut-être s'expliquer par le fait que les femmes n'accèdent pas aux ressources pouvant leurs permettre de faire face aux dépenses de la culture du coton ou du moins, elles s'adonnent à d'autres activités telles que les cultures vivrières et maraichères.

Le tableau n°7 ci-dessous nous permet de décrire quantitativement les variables superficie emblavée du coton en 2008 ; superficie totale emblavée en 2008 (toute culture) et âge du chef de ménage.

Tableau N°7 : Caractérisation des variables : superficie emblavée du coton en 2008 ; superficie totale emblavée en 2008 (toute culture) et âge du chef de ménage

Variables	Nombre d'observations	moyenne	Ecart-type	minimum	maximum
Superficie emblavée du coton en 2008	800	0,463125	1,389399	0	12
Superficie totale emblavée en 2008(**toutes cultures**)	769	3,230631	5,062444	1	78,5
Age du chef de ménage	799	43,71214	14,68746	15	89

Source : Auteurs à partir de base de données PAMRAD, 2008

De la lecture de ce tableau, on peut retenir que la variable "superficie emblavée du coton en 2008" a été observée sur 800 ménages et que la superficie moyenne de coton emblavée en 2008 est de ½ hectare environ. De plus la superficie minimale du coton emblavée en 2008 est de zéro (0) hectare puis qu'il y a des ménages qui n'ont jamais produit du coton sur la période 2003 à 2008 et la superficie maximale est de 12 hectares.

Concernant la variable "superficie totale emblavée en 2008", elle a été observée sur 769 ménages avec une superficie moyenne de 3,23 hectares environ. Le minimum de superficie emblavée toute culture confondue est de un (01) hectare tandis que le maximum est de 78,5 hectares.

La variable "âge du chef de ménage" a été observée sur 799 ménages avec un âge moyen de 44 ans environ. Le minimum d'âge est de 15 ans environ tandis que le maximum est de 89 ans.

B. Analyse économétrique et discussion des résultats

Cette analyse sera basée sur les résultats de l'estimation du modèle probit que nous avons spécifié dans le cadre de ce travail. Ainsi, il sera procédé à l'étude de significativité global du modèle et à l'étude de significativité individuel des paramètres via leurs effets marginaux respectifs.

En effet, le test de significativité du paramètre associé à chaque variable explicative est basé sur les hypothèses suivantes : **H0** le paramètre est statistiquement nul contre l'hypothèse alternative, **H1** : le paramètre est statistiquement différent de zéro. La règle de décision est la

suivante : la probabilité attachée à la statistique (z), P>|z| est inférieure au seuil de 1%, 5% ou 10%, on rejette H0. Par conséquent, le paramètre est significativement différent de zéro et la variable explicative associée au paramètre à une influence sur la variable expliquée. Au cas contraire, il y a ni la significativité du paramètre, ni l'influence de cette variable explicative sur la variable expliquée. Dans le cas des modèles à variables binaires ou multinomiales, on interprète seulement les signes des paramètres.

Par contre, les effets marginaux s'interprètent comme la valeur de la probabilité d'augmentation si le signe du paramètre est positif et si le signe est négatif comme la valeur de chance de diminution. Dans le cadre cette étude nous faisons une analyse couplée en termes d'effets signes et d'effets marginaux. Le tableau n°8 ci-dessous retrace les facteurs qui expliquent l'accès au crédit des ménages agricoles de la zone cotonnière au Bénin.

Tableau N°8: Présentation des résultats de l'estimation des effets signes du modèle

Variables	**Modalités**	**Effets signes**	
		Coef.	P>|z|
Culture du coton	1= ménage produisant du coton, 0= sinon	0,511***	0,004
Sexe du chef de ménage	1= chef de ménage homme, 0= sinon	0,010	0,925
Age au carré du chef de ménage	Variable quantitative en année^2	-0,037*	0,056
Age du chef de ménage	Variable quantitative en année	0,706*	0,093
Utilisation d'intrants agricoles	1= ménage utilisant d'intrants, 0= sinon	0,669***	0,000
Nombre de destruction connu par le ménage (référence : ménage n'ayant connu de destruction)	1= Ménage ayant connu au moins une destruction, 0= sinon	-0,375**	0,011
Superficie emblavée du coton en 2008	Variable quantitative mesurée en hectare	0,022	0,644
Accès à l'épargne	1=Ménage ayant fait au moins une épargne, 0= sinon	-0,953	0,360
Possession de cheptel	1= ménage possédant de cheptel, 0= sinon	0,244	0,258
Ménage ayant connu de l'épizootie (référence : pas d'épizootie)	1= Ménage ayant connu au moins une épizootie, 0= sinon	0,343**	0,020
Constante	-	-4,511	0,051
Nombre d'observation = 719 ; Prob > chi 2 = 0,0000 ; Pseudo R2 = 12,41 % ; (***)= Significativité à 1% ; (**)= Significativité à 5% ; (*) =Significativité à 10%			

Source : Résultats de nos estimations, 2016

La probabilité Prob > chi 2 = 0,0000 sert ici de valeur du test de significativité globale du modèle. Ainsi, cette probabilité est inférieure à 1%, d'où le modèle spécifié est globalement significatif au seuil de 1% et cela voudra signifier que les variables explicatives utilisées expliquent très bien la variable expliquée qu'est ici l'accès au crédit des ménages agricoles de la zone cotonnière au Bénin.

L'analyse de l'effet signe des paramètres montre à travers le tableau n°8 ci-dessus que six (06) variables affectent significativement l'accès des producteurs agricoles au crédit, au nombre desquels nous avons notre variable d'intérêt qu'est la culture du coton. En effet, on note deux paramètres significatifs au seuil de 1%, deux qui le sont au seuil de 5% puis deux aussi qui sont significatifs au seuil de 10%. Le tableau n°9 ci-dessous présente les variables dont les paramètres sont significatifs avec leur seuil de significativité ainsi que les signes.

Tableau N°9: présentation des variables significatives

Seuil de significativité	Variables à paramètres significatifs	Signe du paramètre
1%	• Culture du coton ;	+
	• Utilisation d'intrants agricoles.	+
5%	• Enregistrement de destruction par le ménage ;	-
	• Enregistrement de maladie épizootique.	+
10%	• Age du chef de ménage ;	+
	• Age au carré du chef de ménage.	-

Source : Synthèse de nos résultats d'estimation, 2016

Il ressort de ce tableau que les paramètres associés aux variables : "culture du coton" et "utilisation d'intrants agricoles" sont significatifs au seuil de 1% et sont de signe positif. Cela veut donc signifier que ces deux variables augmentent la probabilité que les ménages agricoles accèdent au crédit des SFD. On pourrait l'expliquer par le fait que, produire le coton constituerait pour les IMF une source importante de revenus pour les ménages et utiliser des intrants agricoles leurs permet d'augmenter la productivité du sol, pour ainsi élever leurs revenus. En effet, cette raison rassure certainement les IMF sur la solvabilité des ménages et ainsi elles leurs accordent de crédit.

La variable "enregistrement de destruction" diminue la chance des producteurs agricoles d'avoir accès au crédit, tandis que la connaissance de maladies épizootiques par les producteurs augmentent au contraire leur chance d'accéder au crédit. Les IMF pourraient

considérer les destructions comme un fait endogène à l'environnement des ménages qu'ils peuvent tout de même éviter, elles rattachent donc la faute aux ménages eux-mêmes d'où leur prudence à leur égard. Quant aux maladies épizootiques, les IMF les considèrent certainement comme phénomène exogène, qui ne dépend peut-être en rien des ménages, et donc dans ce cas il faut voler au secours des producteurs en leurs accordant de crédit pour la lutte contre ces maladies et aussi en vue d'éviter l'insécurité alimentaire.

L'analyse du même tableau ci-dessus révèle que les variables : "âge du chef de ménage" et "âge au carré du chef de ménage" ont leurs paramètres significatifs au seuil de 10% et donc elles affectent significativement la probabilité d'accès au crédit des ménages agricoles au Bénin. De plus, le paramètre associé à âge est de signe positif, par conséquent, plus l'âge du chef de ménage augmente, plus la probabilité qu'il accède au crédit augmente également. Mais cette augmentation n'est pas linéaire, puisque le paramètre associé à l'âge au carré est significatif et de signe négatif. Ainsi, l'augmentation de l'âge du chef de ménage fait aussi élever sa chance d'avoir accès au crédit jusqu'à un certain âge donné à partir duquel cette augmentation de l'âge va plutôt décroître la chance d'accéder aux services financiers des SFD. L'effet de l'âge du chef de ménage sur l'accès au crédit s'apparente donc à une courbe en **U** renversée. Ce qui est normale puisque, pendant la jeunesse, l'individu possède toutes ses facultés et forces pour pouvoir travailler la terre de façon significative, tandis qu'à partir d'un certain âge donné, l'individu commence inévitablement par perdre sa vitalité et donc décroît en productivité, ce qui explique la prudence des SFD en matière d'accord de crédit.

Pour l'étude des effets marginaux, le tableau n°10 suivant présente les résultats de l'estimation des effets marginaux du modèle.

Tableau N°10: Présentation des résultats de l'estimation des effets marginaux du modèle

Variables	**Modalités**	**Effets marginaux**	
		Dy/dx	P>|z|
Culture du coton	1= ménage produisant du coton, 0= sinon	0,1889***	0,006
Sexe du chef de ménage	1= chef de ménage homme, 0= sinon	0,0038	0,925
Age au carré du chef de ménage	Variable quantitative en année^2	-0,0130*	0,055
Age du chef de ménage	Variable quantitative en année	0,2468*	0,092
Utilisation d'intrants agricoles	1= ménage utilisant d'intrants, 0= sinon	0,2356***	0,000
Nombre de destruction connu par le ménage (référence : ménage n'ayant connu de destruction)	1= Ménage ayant connu au moins une destruction, 0= sinon	-0,1213***	0,005
Superficie emblavée du coton en 2008	Variable quantitative mesurée en hectare	0,0077	0,644
Accès à l'épargne	1=Ménage ayant fait au moins une épargne, 0= sinon	-0,0333	0,361
Possession de cheptel	1= ménage possédant de cheptel, 0= sinon	0,0897	0,277
Ménage ayant connu de l'épizootie (référence : pas d'épizootie)	1= Ménage ayant connu au moins une épizootie, 0= sinon	0,1264**	0,025
Constante	-	-	-
Nombre d'observation = 719 ; Prob > chi 2 = 0,0000 ; Pseudo R2 = 12,41 % ; (***)= Significativité à 1% ; (**)= Significativité à 5% ; (*) =Significativité à 10%			

Source : Résultats de nos estimations, 2016

Les valeurs des effets marginaux présentées dans ce tableau s'interprètent comme étant les valeurs d'augmentation ou de diminution de la probabilité d'accès au crédit des ménages. Le tableau N°11 ci-dessous présente les variables qui affectent significativement la probabilité d'accès au crédit des ménages, de par leurs effets marginaux.

Tableau N°11 : Présentation des variables significatives avec leurs effets marginaux

Seuil de significativité	Variables	Effets marginaux
1%	• Culture du coton ;	0,1889
	• Utilisation d'intrants agricoles ;	0,2356
	• Enregistrement de destruction.	-0,1213
5%	• Enregistrement de maladies épizootiques.	0,1264
10%	• Age du chef de ménage ;	0,2468
	• Age au carré du chef de ménage.	-0,0130

Source : Synthèse de nos résultats d'estimation, 2016

L'analyse de ce tableau révèle donc que la culture du coton augmente de 0,1889, soit 18,89% la probabilité du ménage d'avoir accès au crédit. De même, l'utilisation d'intrants agricoles par le ménage augmente sa chance d'accès au crédit de 23,56%, tandis que, quant au fait que le ménage enregistre par le passé de destructions ou de maladies épizootiques, sa chance d'accéder au crédit se trouve respectivement diminuer de 12,13% et augmenter de 12,64%. Quant à l'âge du chef de ménage, son augmentation élève de 24,68% la probabilité d'avoir accès au crédit des ménages, et la fait diminuer de 1,3% lorsque l'âge excède 9,5ans environ. Ce qui nous fait conclure dans le cadre du présent travail que, plus l'âge du chef de ménage augmente, plus sa chance d'accéder au crédit diminue, puisque dans notre cas ici, le minimum d'âge est de 15ans qui est bien supérieur à l'âge maximum à partir duquel la probabilité d'accès au crédit commence par décroître.

C. Vérification des hypothèses de recherche

Comme cela est évident, nous procèderons dans le présent paragraphe, à la vérification des hypothèses que nous avions émises au début de notre travail.

En rappel, notre première hypothèse stipule que, **«** l'obtention de crédit agricole implique l'augmentation de la chance des producteurs de rester dans le coton **»**. En effet, les résultats de l'analyse du tableau n°5 élaboré plus haut montent que 38,461% des ménages qui ont accès au crédit sont restés dans le coton, contre seulement 11,392% des ménages qui n'ont pas accès au crédit, mais qui y sont restés. Cela montre largement que l'accès au crédit des ménages leurs permet de rester dans la production du coton. Par conséquent, notre première hypothèse dans le cadre de cette étude est vérifiée, **(Hypothèse n°1 vérifiée)**

Quant à l'hypothèse n°2, elle stipule que, **«** les ménages producteurs du coton ont plus d'accès au crédit agricole que leurs homologues non producteurs du coton **»**. Les résultats issus de l'analyse du tableau n°4 ci-haut font comprendre que 60% environ des ménages producteurs du coton ont accès au crédit, contre seulement 24% environ des ménages non producteurs du coton qui en ont accès. Du tableau n°5 on peut aussi comprendre que 64% environ des ménages qui sont restés dans le coton ont accès au crédit, contre 24% environ des ménages qui ne sont jamais entrés dans le système de production du coton. Aussi, les résultats de l'estimation du modèle que nous avons spécifié à cet effet révèlent-ils que la variable "culture du coton" explique positivement et significativement la probabilité d'accès au crédit des ménages, puisque le paramètre à elle associé est positif et significatif même au seuil de 1%.

Au vu de tout ceci, on constate clairement que les ménages producteurs du coton accèdent plus au crédit que leurs homologues non producteurs. Ceci étant, notre deuxième hypothèse est également vérifiée, **(Hypothèse n°2 vérifiée)**

D. Recommandations

Les résultats obtenus dans le cadre de ce travail permettent de dégager quelques implications de politiques économiques qui contribueraient à améliorer l'accès des producteurs agricoles aux services financiers des SFD au Bénin. En effet, ces résultats révèlent que la production du coton et l'utilisation des intrants agricoles par les ménages, impactent bien positivement et significativement leur chance de pouvoir bénéficier de crédit agricole auprès des SFD. Ainsi, vu que le coton est la pierre angulaire de l'économie béninoise, le gouvernement doit mettre en place des politiques de motivation à la production du coton au Bénin. Nous suggérerions à cet effet quelques initiatives motivantes telles que :

- Revoir à la hausse le prix d'achat du coton graine aux producteurs ;
- Assurer la diversification ainsi que la qualité des intrants destinés aux agriculteurs, afin de ne pas être à cours d'intrants agricoles en pleine campagne et aussi de limiter les conséquences néfastes qui résulteraient de l'usage des intrants de mauvaise qualité ;
- Revoir à la baisse le prix de cession des intrants agricoles, en les subventionnant, afin de permettre à la majorité des producteurs agricoles d'en disposer pour pouvoir améliorer sa productivité et ainsi participer à une réduction significative de la pauvreté ;

Par ailleurs, l'accès au crédit des ménages agricoles, leurs permet de rester dans la production du coton. Il urge donc de mettre en œuvre des politiques d'octroi de crédit agricole qui permettraient à la majorité des ménages agricoles de rester dans le système de production du coton. A ce sujet, nous proposerions au gouvernement béninois de :

- Mettre en place un fonds d'assurance-risques-coton, pour les producteurs agricoles en général et ceux du coton en particulier. Ceci motiverait les IMF à encore un peu plus orienter leurs services vers les activités agricoles en général et la production du coton en particulier ;
- Subventionner les taux d'intérêt sur prêt des IMF qui financent l'agriculture, afin de permettre au bon nombre d'agriculteurs d'en bénéficier ;
- Mettre en place un partenariat entre gouvernement et l'ensemble des IMF qui interviennent dans l'agriculture, afin d'adapter leurs offres aux réalités agricoles, à travers des possibilités d'octroi de crédits de moyen et long terme dont le secteur agricole nécessite.

CONCLUSION

La présente étude s'étant fixée pour objectif, de déterminer les facteurs qui influencent la probabilité d'accès au crédit des ménages agricoles au Bénin, est arrivée à son terme en stipulant que, la production du coton, l'utilisation des intrants agricoles ainsi que la connaissance de maladies épizootiques par le ménage d'une part, affectent positivement et significativement sa chance d'avoir accès aux services financiers des SFD. D'autre part, la connaissance de destructions par le ménage ainsi que l'âge de son chef, ont une influence négative et significative sur la probabilité d'accès au crédit du ménage.

Il urge de constater que malgré la recrudescence des IMF occasionnée par la libéralisation du secteur financier et beaucoup d'autres secteurs de l'économie dans les années 1990, l'agriculture continue toujours d'être toiser par les IMF. Il en est ainsi parce que le secteur agricole est un secteur à risques énormes qui peut mettre à mal l'objectif premier de toute structure financière qu'est de rentabiliser et de profiter de ses services. Sur ce, les résultats issus de cette étude ont montré que les IMF sont prudentes en matière d'orientation de leurs services à l'endroit du secteur agricole, pour ne pas risquer leur viabilité, pourtant, les travaux de Tchango (2016), ont montré que l'intervention des IMF dans l'agriculture ne réduit pas leur perspective de viabilité mais paradoxalement, Les besoins des clients qui mènent les activités agricoles ne sont pas suffisamment pris en compte dans la politique interne des IMF.

Cette étude vient donc de fournir quelques raisons fondamentales qui motivent le fait que les IMF ne veuillent pas octroyer de crédit aux agriculteurs. Entre autres raisons nous avons la non diversification des sources de revenus des ménages ; la pratique d'une agriculture de subsistance et la non utilisation des innovations chimiques et techniques qui amélioreraient leur productivité pour ainsi rassurer les IMF de leur solvabilité. C'est donc sans doute dans l'intention d'apporter une correction à cet état de chose que nous avons émis quelques suggestions dont la mise en œuvre pourrait améliorer un tant soit peu le financement des agriculteurs au Bénin.

Références bibliographiques

Adégbola P. Y, Adekambi A. S, Tidjani Serpos A. A. (2009), "micro finance et production agricole : cas de l'anacarde au Bénin" *Protocole Fonds Compétitifs* N0 05/07

Agbachi A. G. (2008), "libéralisation agricole et incidence sur la production du coton au bénin "*ALTERNATIVES SUD*, VOL. 15-2008 / 89

Albertini J. M. et SILEM A. (1995), "Lexique d'économie 5ème édition Dalloz ".

Banque Mondiale (1998), "Stratégie de la banque mondiale pour le développement de la microfinance et des services financiers en milieu rural et aux PME en Afrique subsaharienne." Groupe secteur privé et finance Région Afrique de la Banque Mondiale.

Deveze J. C. (2000), "Comment promouvoir le financement des exploitations familiales ?" *Dans la rubrique Dossier du Bulletin Trimestriel Grain de sel* N° 16 Inter-Réseaux, Développement rural, pp 10-11.

Diagne A. et Zeller M. (2001), " Accès au crédit et son impact sur le bien-être au Malawi" Food policy report, International food policy research institue, Washington DC.

Doliguez F. et Gentil D. (2000), "Le financement de l'agriculture" document de travail version N°2 Septembre 2000, partie 332 du mémento de l'agronome.

DPP/MAEP, (2010), "Rapport de performance du secteur agricole", Direction de la Programmation et de la Prospective, Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche du Bénin.

Fouillet C. (2010), "Le financement de l'agriculture en Inde, quelle place pour les banques coopératives après la libéralisation des années 1990 ?".

Ibrahim A. (1993), "Problématique des systèmes de financement décentralisés, enjeux pour le développement rural : cas de la FECECAM-BENIN, Rapport d'étude.

Kodjo M. K. Z. ; Abiassi H. E. et Allagbé M. C. (2003), "Le financement de l'agriculture béninoise dans un contexte de libéralisation économique : contribution de la microfinance" Cahier de Recherche ELIFID 03-5.

Koutou M., Sangaré M., Havard M., Toillier A., Sanogo L., Thombiano T. & Vodouhe D. S., «Sources de revenus et besoins d'accompagnement des exploitations agricoles familiales en zone cotonnière ouest du Burkina Faso», *Base* [En ligne], Volume 20 (2016), Numéro 1, 42-56 URL : http://popups.ulg.ac.be/1780-4507/index.php?id=12648.

Lapenu C. (2008) : Evolutions récentes dans l'offre et les stratégies de financement du secteur rural : Echanges d'expériences et synthèse bibliographique

Lesaffre D. (2000), "Quel financement pour l'agriculture des pays en développement ? " *Revue Grain de sel* N°16 Novembre pp 12-18.

Lexique d'économie 13ème édition Dalloz.

Ouedraogo A. et Gentil D., (2008) : La microfinance en Afrique de l'Ouest. Histoires et innovations, CIF-Karthala, Ouagadougou-Paris, 307p.

PNUD (2015), Rapport National sur le Développement Humain 2015 : Agriculture, sécurité alimentaire et développement humain au Bénin.

Servet J. M. (1996), "Risque, incertitude et financement de proximité en Afrique, une approche socio-économique" Revue Tiers-Monde N°37-145 pp 41-58.

Soglo Y.Y. et Gbinlo E. R. (2003), "libéralisation financière et accès au crédit et a l'épargne des systèmes financiers décentralises: le cas des femmes au Bénin : Cahier de recherche ELIFID 03-4.

Sossou C. H. ; Lebailly P. et Hinnou C. L. (2013), "Essai de typologie des exploitations agricoles axées sur le financement de la production agricole au Bénin".

Sossou C. H. (2015) "le financement de l'agriculture au bénin : stratégies de gestion et d'adaptation des exploitations agricoles", Dissertation originale présentée en vue de l'obtention du grade de docteur en sciences agronomiques et ingénierie biologique

Tchango A. (2016), " enjeux et défis du financement des activités agricoles par les institutions de microfinance au bénin: Cas du Réseau FECECAM-Bénin" *Mémoire de fin de formation pour l'obtention du diplôme de master à* l'UNIVERSITE AFRICAINE DE DEVELOPPEMENT COOPERATIF(UADC), Filière Microfinance

Wampfler B. (2000), « Le financement de l'agriculture dans un contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance? » *Technique Financière et Développement*, N°59-6 Juillet-Octobre pp 61-70.

Wampfler, B. & Lapenu, C. (2002). « Le financement de l'agriculture familiale dans le contexte de libéralisation : quelle contribution de la microfinance ?» *La microfinance au service de l'agriculture familiale. Résumé exécutif du Séminaire international Dakar, Sénégal, 21- 24 janvier 2002*. Montpellier : Cirad. 35 p.

Yérima B. et Affo F. (2009), « Normes, institutions et configurations politiques dans les réformes des filières cotonnières en Afrique de l'Ouest : cas du Bénin » *Afrique, pouvoir et politique,* N° 06 Vol 2, 26 Pages.

ANNEXES

Annexe1 : Statistiques descriptives

1. Description du dynamisme de la filière coton

```
. tab  transcoton
 transcoton |      Freq.     Percent        Cum.
------------+-----------------------------------
         cc |        103       12.88       12.88
        cnc |         67        8.38       21.25
        ncc |         55        6.88       28.13
       ncnc |        575       71.88      100.00
------------+-----------------------------------
      Total |        800      100.00
```

2. Croisement des variables accès au crédit et culture du coton

```
tab ncredit coton
           |         coton
   ncredit |         0          1 |     Total
-----------+----------------------+----------
         0 |       490         63 |       553
         1 |       152         95 |       247
-----------+----------------------+----------
     Total |       642        158 |       800
```

3. Croisement des variables accès au credit et dynamism dans la filière coton

```
tab ncredit transcoton
           |                transcoton
   ncredit |        cc        cnc        ncc       ncnc |     Total
-----------+--------------------------------------------+----------
         0 |        37         54         26        436 |       553
         1 |        66         13         29        139 |       247
-----------+--------------------------------------------+----------
     Total |       103         67         55        575 |       800
```

4. Croisement des variables sexe du chef de ménage et culture du coton

```
. tab nsexe coton
```

nsexe	coton 0	coton 1	Total
0	266	37	303
1	376	121	497
Total	642	158	800

5. Description des variables supcoton2008, sup_rup08 et âge

```
. sum supcoton2008  sup_rup08 age
```

Variable	Obs	Mean	Std. Dev.	Min	Max
supcoton2008	800	.463125	1.389399	0	12
sup_rup08	769	3.230631	5.062444	1	78.5
age	799	43.71214	14.68746	15	89

Annexe 2: Tableau d'estimation du modèle avec le logiciel STATA

```
. probit ncredit coton  nsexe age2 ag1 nintrant ndestruc  supcoton2008 epargn
nchept nepizo

Iteration 0:   log likelihood = -452.15462
Iteration 1:   log likelihood = -396.26632
Iteration 2:   log likelihood = -396.02036
Iteration 3:   log likelihood = -396.02036

Probit regression                                 Number of obs   =        719
                                                  LR chi2(10)     =     112.27
                                                  Prob > chi2     =     0.0000
Log likelihood = -396.02036                       Pseudo R2       =     0.1241

------------------------------------------------------------------------------
     ncredit |      Coef.   Std. Err.      z    P>|z|     [95% Conf. Interval]
-------------+----------------------------------------------------------------
       coton |   .5111138   .1783174     2.87   0.004     .1616181    .8606096
       nsexe |   .0109112   .1155456     0.09   0.925    -.2155541    .2373764
        age2 |  -.0372059    .019443    -1.91   0.056    -.0753134    .0009016
         ag1 |   .7062124   .4201971     1.68   0.093    -.1173588    1.529783
    nintrant |   .6694445   .1208446     5.54   0.000     .4325934    .9062957
    ndestruc |  -.3752956   .1467796    -2.56   0.011    -.6629783   -.0876129
supcoton2008 |   .0221306   .0478241     0.46   0.644    -.0716029    .1158641
      epargn |  -.0953391   .1042405    -0.91   0.360    -.2996467    .1089685
      nchept |   .2449307   .2166493     1.13   0.258     -.179694    .6695555
      nepizo |   .3434209   .1475899     2.33   0.020     .0541501    .6326917
       _cons |   -4.51189    2.31031    -1.95   0.051    -9.040014    .0162351
------------------------------------------------------------------------------
```

Annexe 3 : Tableau d'estimation des effets marginaux du modèle

```
. mfx

Marginal effects after probit
      y  = Pr(ncredit) (predict)
         =  .30356092
```

variable	dy/dx	Std. Err.	z	P>|z|	[95% C.I.]		X
coton*|	.1889624	.06822	2.77	0.006	.055248	.322677	.208623
nsexe*|	.0038113	.04033	0.09	0.925	-.075235	.082858	.623088
age2 |	-.013005	.00679	-1.92	0.055	-.026306	.000296	43.9193
ag1 |	.2468507	.14669	1.68	0.092	-.040655	.534356	7.45273
nintrant*|	.235611	.04189	5.62	0.000	.153508	.317714	.435327
ndestruc*|	-.1213531	.04331	-2.80	0.005	-.206236	-.03647	.157163
sup~2008 |	.0077356	.01672	0.46	0.644	-.02504	.040511	.498261
epargn*|	-.0333463	.03647	-0.91	0.361	-.104824	.038131	.518776
nchept*|	.0897943	.08258	1.09	0.277	-.072064	.251653	.058414
nepizo*|	.12648	.05647	2.24	0.025	.015807	.237153	.1363

```
(*) dy/dx is for discrete change of dummy variable from 0 to 1
```

Table des matières

AVERTISSEMENT i

Dédicace1 ii

Dédicace2 iii

Remerciement iv

Résumé v

Sommaire vi

Sigles et acronymes vii

Liste des tableaux ix

INTRODUCTION 1

Chapitre1 : Cadre théorique de l'étude 5

Section1 : Problématique, objectifs et hypothèses de recherche 5

Paragraphe 1 : Problématique 5

Paragraphe 2 : Objectifs et Hypothèses de recherche 7

Section2 : Revue de la littérature et démarche méthodologique de l'étude 7

Paragraphe 1 : Clarification conceptuelle et revue théorique 7

A. Clarification conceptuelle 8

1. Le crédit 8

2. L'accès au crédit 8

3. Le secteur agricole 9

4. La production agricole 10

5. La microfinance 10

B. Revue théorique 12

Paragraphe 2 : Revue empirique et démarche méthodologique de l'étude 16

A. Revue empirique 16

B. Démarche Méthodologique 22

1. Modélisation 22

2. Application empirique et spécification des variables 23

3. Analyse des données : nature et source 23

Chapitre2 : Analyse de l'effet de la production du coton sur le crédit agricole 25

Section1 : Cadre institutionnel de l'étude 25

Paragraphe 1 : Cadre institutionnel de la microfinance au Bénin 25

A. Cadre règlementaire du secteur de la microfinance au Bénin 25

B. Evolution des activités de microfinance au Bénin 26

C. Principaux acteurs et organisation du secteur de la microfinance au Bénin 28

Paragraphe 2 : Cadre institutionnel du stage 29

A. Historique et mission du réseau FECECAM-BENIN 29

1. Historique 29

2. Mission du réseau 30

B. Objectifs, produits et activités du réseau FECECAM-BENIN 30

1. Objectifs du réseau FECECAM-BENIN 30

2. Produits et activités du réseau FECECAM-BENIN 31

C. Structure organisationnelle de l'institution 32

1. Structures stratégiques (organes de contrôle et de décision) 32

2. Structure opérationnelle (organes d'exécution) 34

Section2 : Présentation des résultats et recommandations 35

Paragraphe 1 : Présentation et discussion des résultats 35

A. Analyse descriptive 35

B. Analyse économétrique et discussion des résultats 39

C. Vérification des hypothèses de recherche 44

D. Recommandations 45

CONCLUSION 47

Référence bibliographiques 48

ANNEXES I

Annexe1 : Statistiques descriptives II

Annexe 2: Tableau d'estimation du modèle avec le logiciel STATA IV

Annexe 3 : Tableau d'estimation des effets marginaux du modèle V

Table des matières VI